

Guide PAS à PAS de TESA+



Connexion et accès TESA+	4
Adhésion	7
• Information • Informations générales employeur • Renseignements complémentaires • Recherche d'une convention collective IDCC • Récapitulatif avant validation de l'adhésion • Confirmation	
Gestion des taux	15
• Accès • Cotisations nécessaires aux bulletins de salaire • Cotisations partiellement gérées par la MSA • Cotisations non gérées par la MSA • Base de calcul • Validation de la saisie ou de la modification	
Taxe d'apprentissage, déduction et réductions	22
• Accès et alerte • Assujettissement • Récapitulatif et validation	
Embauche	26
• Accès • Employeur • Contrat • Salarié • Adresse du salarié • Récapitulatif • Validation	

Les contrats TESA+ de mes salariés	43
• Accès • Fiche contrat TESA	
Le volet social	47
• Accès • Saisir les données sociales du bulletin de salaire • Informations générales • Période d'activité • Absences • Eléments de rémunérations • Rémunération à la tâche • Cotisations complémentaires et rectification • Récapitulatif avant envoi • Accusé d'envoi	
Le bulletin de salaire	62
• Accès • Modifier un volet social pour recalcul du bulletin de salaire • Accusé d'envoi à la validation • Supprimer un bulletin	
Les documents disponibles	68
• Accès • Registre Unique du personnel	
Groupement d'employeurs	72
• Saisie d'une embauche • Saisie d'un volet social	
Particularité des apprentis	75
• Saisie d'une embauche • Reprise de contrat • Saisie d'un volet social	

Quelques précisions d'utilisation

Données obligatoires

Les données obligatoires lors de la saisie sont indiquées par un * à côté du champ.

Navigation

Pour éviter toute erreur, **seuls les boutons Précédent / Suivant**, présents en bas de chaque page du service, **doivent être utilisés** et non les boutons proposés par votre navigateur.

Aide en ligne et aide à la saisie

Une **aide en ligne** est disponible sur toutes les pages en haut à droite. ?

Une **aide à la saisie** pour chaque bloc de saisie peut être disponible avec le pictogramme. ?
(Pour information, tous les pictogrammes ne sont pas systématiquement renseignés).



Connexion et accès TESA+

Connexion à l'espace privé du site MSA

The screenshot shows the top of the MSA website. On the left is the MSA logo with the text 'santé famille retraite services'. In the center is 'msa.fr' with a link '> Changer de région'. On the right is a red box labeled 'Mon espace privé' with buttons '> Se connecter' and '> S'inscrire'. Below this is a navigation menu with links: 'Particulier', 'Exploitant', 'Employeur', 'Partenaire', 'Elu MSA', and 'La MSA'. A search bar with 'Rechercher' and a magnifying glass icon is also present. Below the menu, a breadcrumb trail reads 'msa.fr > La MSA > Nos services en ligne > Se connecter, s'inscrire à Mon espace privé'. The main heading is 'Se connecter, s'inscrire à Mon espace privé'. Underneath, 'Mon espace privé' is underlined, followed by two buttons: 'Se connecter' and 'S'inscrire', separated by the word 'ou'.

ACCEDER A VOTRE ESPACE

- 1 Accès à l'écran de connexion à l'espace privée de la MSA

Connexion à Mon espace privé

Avec mon identifiant MSA

Plusieurs tentatives de connexion peuvent entraîner, par sécurité, le blocage temporaire de votre compte.

2 Identifiant

> Où trouver mon identifiant ?

Mot de passe

> J'ai oublié mon mot de passe

Se connecter

Avec FranceConnect



[Qu'est-ce-que FranceConnect ?](#)

CONNEXION

- 2 Ecran permettant de saisir vos identifiants de connexion remis par votre caisse de MSA.

Si ces identifiants ne vous ont pas été communiqués, nous vous invitons à contacter votre caisse afin de les obtenir.

Accès à l'application TESA+

The screenshot shows the MSA Provence-Azur website interface. At the top, there are logos for 'santé', 'famille', 'retraite', and 'services', along with the MSA Provence-Azur logo and a 'Mon compte' dropdown menu. Below the header, there are icons for 'Services et démarches' and 'Contact et échanges'. The main content area is titled 'Mon espace privé : entreprise'. It includes a section for 'Mes derniers règlements' with a message about service unavailability and a 'Mon compte adhérent' button. There is also an 'Accès direct' section with a link to 'Mes documents'. The 'Actualités' section lists recent news items. The 'Services en ligne' section is divided into 'Autres services' and 'Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle'. The 'Dépôt de fichiers déclaratifs' section is highlighted with a red circle and the number 1, showing a link to 'Déposer et suivre un fichier déclaratif (EDI-DAT / DPAA)'. The 'Tesa : DPAA, bulletin de salaire' section also has a 'Voir tous les services' button.

TELESERVICE TESA +

1

Une fois sur l'écran d'accueil de l'espace entreprise, vous avez accès à l'ensemble des services dont l'**application TESA+**.

A la première connexion, une procédure de demande d'adhésion vous sera affichée.



L'adhésion

L'adhésion : information

MSA Marne Ardennes Meuse > Mon Espace Privé > Titre Emploi Service... > Adhésion

Information Adhésion TESA

Le « Titre Emploi Service Agricole » vous permet de réaliser l'ensemble des formalités sociales liées à l'embauche d'un salarié.

Vous pouvez utiliser le TESA pour :

- l'emploi de tous vos salariés en CDI et/ou CDD, si vous embauchez 20 CDI au plus
- l'emploi de tous vos salariés en CDD d'une durée maximale de 119 jours consécutifs ou non sur l'année, si vous embauchez plus de 20 CDI.

Nous vous invitons à compléter au plutôt les données générales du service et les caractéristiques des organismes pour lesquels la MSA n'assure pas le recouvrement des cotisations. Une fois validées, vous pourrez à tout moment de l'année venir à partir du menu accueil du service TESA, modifier les données préalablement renseignées.

Le TESA repose sur un principe déclaratif, la responsabilité des données transmises et les corrections à apporter au besoin, vous incombent.

☐ J'ai pris connaissance de cette information, je ne souhaite plus voir cet écran.

Annuler Suivant

ADHESION TESA +

Lors de votre 1ère connexion vous devez remplir la demande d'adhésion au service TESA + ce premier écran vous informe concernant les contrats acceptés sur ce service.

L'adhésion : informations générales employeur 1/4

Adhésion - informations générales employeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales employeur

Adresse d'implantation et de correspondance :

Mode de paiement des cotisations sociales au 21/05/2025 :

Chèque

Titulaire du compte :

Numéro de compte IBAN :

Code BIC :

Banque :

Guichet :

Pays :

N° Compte :

Si les informations affichées ne sont pas correctes, veuillez prendre contact avec votre MSA.

Annuler

Suivant

INFORMATIONS GENERALES EMPLOYEUR

Informations d'adhésion obligatoires pour accéder à toutes les fonctionnalités du TESA+.

Ces informations seront indispensables à la bonne gestion, et à l'exactitude des données, pour vos déclarations employeurs.

INFORMATION NON MODIFIABLE

Si les informations affichées sont erronées : veuillez contacter votre MSA afin d'en demander la mise à jour.

L'adhésion : renseignements complémentaires 2/4

Adhésion - renseignements complémentaires

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

 Veuillez vérifier votre convention, si elle n'est pas correcte, veuillez la rectifier.

Convention collective

Si vous ne connaissez pas le code IDCC de votre convention collective cliquez sur le lien :

[Recherche d'une convention collective IDCC](#)

Convention collective IDCC de l'établissement :

9999

Opérateur de compétence (OPCO) :

01 - OPCO2I
02 - AFDAS
03 - ATLAS
04 - UNIFORMATION COHESION SOCIALE
05 - CONSTRUCTYS
06 - OPCO EP
07 - AKTO
08 - L'OPCOMMERCE
09 - OPCO MOBILITES
10 - OCAPIAT
11 - OPCO SANTE

Production DSN

Effectif global de votre entreprise au 31/12 (ou si celle-ci n'existait pas quel est votre effectif ?)

5

Effectif CDI de votre entreprise au 31/12 (ou si celle-ci n'existait pas quel est votre effectif ?)

5

- Quelle est la date de clôture de l'exercice comptable (au format JJ/MM) ?

31/12

CONVENTION COLLECTIVE ET OPCO

- 1 Un outil de recherche de convention collective est disponible via ce bouton.
Pour rappel, cette convention a pour objet de définir les conditions de travail, les salaires, les congés payés, les droits et obligations des employeurs et des salariés. [Présentation recherche convention](#) (p.12)
- 2 La déclaration de l'opérateur de compétence est indispensable à la bonne gestion de vos cotisations de formation professionnelle.

L'adhésion : renseignements complémentaires 2/4

Production DSN

1 Effectif global de votre entreprise au 31 décembre dernier (CF. Art L620 du code du travail) ou si celle-ci n'existait pas quel est votre effectif à ce jour ?

Effectif CDI de votre entreprise au 31 décembre dernier ou si celle-ci n'existait pas quel est votre effectif à ce jour ?

- Quelle est la date de clôture de l'exercice comptable (au format JJ/MM) ? 2

Pour ce même établissement :

- Utilisez-vous TESA dans une autre MSA ? ☐ Oui ☒ Non

- Faites-vous des déclarations DSN via un autre canal ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, le TESA va générer la dernière fraction possible, c'est-à-dire la 9/9. Pour les autres DSN que vous produisez en dehors du TESA, vous pouvez utiliser les fractions de 1 à 6 et le nombre total de fractions à indiquer est 9.

Complémentaire santé

Utilisez-vous le versement santé pour vos CDD de moins de 3 mois ? ☐ Oui ☒ Non 4

Informations facturation

Adresses de contact pour information facture (ex : problème sur bulletin de salaire, mise à disposition de la facture TESA, etc.). Vous pouvez saisir 2 adresses mail en complément :

Adresse mail principale :

Adresse mail complémentaire 1 :

Adresse mail complémentaire 2 :

NOTE IMPORTANTE

Compléter ces rubriques est indispensable à la bonne réalisation de l'ensemble de vos démarches employeurs concernant : la production de la DSN, la complémentaire santé et votre accès au récapitulatif établissement.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- 1 L'effectif moyen des CDI de l'entreprise au 31 décembre est égal à la moyenne des effectifs mensuels des CDI.
- 2 Pour un Employeur sans exercice comptable => Indiquer la date de clôture au 31/12.
- 3 Information nécessaire pour la production des fractions DSN et leur bonne intégration.
- 4 Versement obligatoire en cas d'absence de CFS groupe dans votre structure, et pour tout salarié ayant une CFS individuelle et responsable.
- 5 Vous devez indiquer une adresse mail complémentaire pour l'envoi de la notification de disponibilité de votre récapitulatif de cotisations.

Recherche d'une convention collective IDCC

Recherche conventions collectives IDCC

Afin de trouver votre convention collective IDCC, veuillez saisir tout ou partie du code (4 caractères) ou une partie significative du libellé (3 caractères minimum). Appuyer sur rechercher. Valider votre sélection lorsque votre choix est fait.

Votre convention collective IDCC :

nord

Rechercher

Sélection	Codes IDCC	Libellés IDCC
☐	0416	CC dep. des ouvriers du bâtiment et des travaux publics du departement des Cotes-du-Nord (Cotes d'Armor)
☐	0637	CC nat. des industries et du commerce de la recuperation (recyclage, regions Nord-Pas-de-Calais, Picardie)
☐	8311	CC reg. des exploitations forestieres scieries Nord Pas de Calais
☐	8313	CC reg. des ETAR Nord Pas de Calais
☐	9591	CC dep. des exploitations polyculture elevage Nord
☐	9592	CC dep. des exploitations pepinieres horticulture Nord

Précédent

Suivant

OUTIL RECHERCHE CONVENTION

Cet outil de recherche vous permet :

- 1 - de retrouver le code IDCC en recherchant par le libellé de votre convention
- 2 - de vérifier le libellé de la convention par recherche via le code IDCC
- 3 - De sélectionner l'IDCC correspondant à votre activité

L'adhésion : récapitulatif avant validation de l'adhésion 3/4

Récapitulatif avant validation de l'adhésion au 21/05/2025

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Employeur

Adresse d'implantation et de correspondance :

Mode de paiement des cotisations sociales 21/05/2025 :

Chèque

Titulaire du compte :

Numéro de compte IBAN :

Code BIC :

Pays :

Banque :

Guichet :

N° Compte :

Convention collective IDCC : 5501 CONVENTION D'ENTREPRISE INDEPENDANTE OU TEXTE ASSIMILE NON PRECISE

Opérateur de compétence (OPCO) : 04 - UNIFORMATION COHESION SOCIALE

Production DSN :

Effectif CDI de l'entreprise (au 31/12) : 4

Effectif global de l'entreprise (au 31/12) : 4

Date de clôture de l'exercice comptable : 31/12

Utilisation du TESA dans d'autre(s) MSA : NON

Déclarations DSN via un autre canal : NON

Utilisation du versement santé pour les CDD de moins de 3 mois : NON

Adresse(s) mail de contact pour information facture :

* ☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

> Visualiser votre adhésion

Annuler

Précédent

Valider

RECAPITUALTIF ADHESION

Cet écran reprend toutes les informations saisies ou confirmées dans les écrans précédents et vous permet de revenir aux écrans précédents si une information est erronée.

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien vérifier ces informations.

Une fois validé, vous recevrez le document récapitulatif ci-dessous.

ADHESION Titre Emploi Service Agricole

Page 1 sur 1

Internet des MSA

[Ce document est un aperçu de votre Adhésion et n'a pas encore été envoyé.]

Déclaration faite par :

Personne à contacter :
Adresse e-mail du déclarant :
N° téléphone :

Employeur

SIRET :
Raison Sociale :
Adresse d'implantation :

Mode de paiement au 09/05/2025 : 30127 BELLEGARDE
Prélèvement
Titulaire du compte :
Numéro de compte IBAN :
Code BIC :
Pays :
Banque :
Guichet :
N° compte :
Code NAF : 0121Z - CULTURE DE LA VIGNE

Adhésion du 09/05/2025

Convention collective (IDCC) : 5019 - Statut des Chambres d'agriculture
Effectif CDI au 31/12 (ou saisi) : 21
Effectif global au 31/12 (ou saisi) : 21
Date de clôture comptable : 31/12
Utilisation TESA autre MSA : N
Production DSN autre canal : N
Versement santé CDD inf. à 3 mois : N
Adresses e-mail de notification
facturation en dehors du service en
ligne :

Je certifie, exacts, les éléments déclarés et m'engage à transmettre et à mettre à jour tout changement de situation relatif à cette adhésion.

L'envoi de la présente déclaration vaut signature :
P/Etablissement adhérent 43257668400018

L'adhésion : confirmation 4/4

Adhésion confirmée

1

Nous avons bien reçu l'adhésion pour l'établissement GPT EMPLOYEURS [REDACTED] le 16/10/2017 à 11:46
Elle donne accès au service TESA pour cet établissement.

L'envoi a été référencé sous le numéro 83_ADH_ [REDACTED]

Cette adhésion a été faite par l'établissement : [REDACTED]

Vous recevrez dans quelques instants un mail de confirmation de cette adhésion à l'adresse : [REDACTED]

> Visualiser l'adhésion envoyée

Taux des cotisations complémentaires

Vous adhérez à des organismes non connus de la MSA, ces taux de cotisations sont indispensables pour calculer les bulletins de salaire. Nous vous invitons à les saisir au plus tôt, via le lien ci-dessous ou à tout moment depuis le menu TESA et le lien « Gérer les taux de cotisations ».

Liste des informations à préparer avant de saisir les taux

Saisir les taux de cotisations nécessaires à la production des bulletins de salaire

2

> Retour à l'accueil

CONFIRMATION ADHESION

1

Une fois arrivé au terme des écrans d'adhésions, un message et mail de confirmation vous sont adressés. Votre demande d'adhésion doit maintenant être prise en compte par votre MSA.

2

Pour les organismes non gérés par la MSA, vous devez saisir les taux de cotisations correspondants pour en permettre le calcul sur les bulletins de salaire.

NOTE IMPORTANTE

Même si saisie des taux n'est pas obligatoire, la consultation et **validation du module « gérer mes taux de cotisation »** est impérative pour utiliser le produit.

En cas de modification de l'une, ou plusieurs, des informations d'adhésion, vous pouvez accéder à tout moment aux écrans via le menu TESA +.

Gestion des taux



Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- > Informations d'adhésion
- > Gérer mes taux de cotisation
- > Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- > Registre Unique du Personnel
- > Supprimer un modèle de contrat
- > Gérer ma taxe d'apprentissage / déduction

Mes Documents

- > Recherche d'un document
- > Documents de cotisations

GERER MES TAUX

- 1 Une fois votre adhésion reçue et traitée par votre caisse de MSA, vous avez accès à l'ensemble des services de déclarations nécessaires à l'établissement de vos paies.

Vous pouvez à tout moment réaliser vos saisies de contrat et salaires, ainsi qu'à nous faire part de toute modification concernant votre établissement, et les cotisations complémentaires non gérées par la MSA.

NOTE IMPORTANTE

La validation de « gérer mes taux de cotisation » est obligatoire pour accéder au service, ce même si aucune cotisation complémentaire n'est à saisir.

Gestion des taux : cotisations nécessaires aux bulletins de salaire 1/3

Les cotisations nécessaires aux bulletins de salaire

Mes cotisations à partir du 12/05/2025

Les cotisations calculées automatiquement au 12/05/2025

Cotisations calculées automatiquement sur les bulletins de salaire :

MALADIE	VIEILLESSE	ACCIDENT DU TRAVAIL
ALLOCATIONS FAMILIALES	ASSURANCE CHOMAGE	ALLOCATION LOGEMENT
VERSEMENT TRANSPORT	RETRAITE CPL NON CADRE	COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE
FORMATION	ASS. GARANTIE SALAIRE	SANTE AU TRAVAIL
RETRAITE COMPL. CADRES		

1

2

Les autres cotisations à faire figurer sur les bulletins de salaire

Veuillez vérifier les cotisations non calculées automatiquement, renseigner les cotisations non gérées par la MSA, et en cloturer éventuellement selon votre situation.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
FORMATION	A renseigner	
COMPLEMENTAIRE SANTE	AGRI PREVOYANCE - contrat n° 3000 Part salarié 0.500 % et Part patronale 0.750 % sur la totalité du salaire brut	

3

Les autres cotisations ajoutées

Veuillez renseigner les autres cotisations, ex : Surcomplémentaire santé ou prévoyance, chèques déjeuner, etc.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
PREVOYANCE AA	CCPMA PREVOYANCE - contrat n° 002223355 Part salarié 0.050 % et Part patronale 0.030 % sur la totalité du salaire brut	

Ajouter une cotisation

Annuler

Valider

ACCUEIL

- 1 Liste des cotisations légales et conventionnelles connues et gérées par la MSA, qui seront calculées automatiquement sur le bulletin de salaire.
- 2 Liste des cotisations conventionnelles connues mais non gérées par la MSA. Les informations du contrat et les modalités de calcul sont à préciser via le bouton "Actions".
- 3 Module de déclaration des autres cotisations non connues et non recouvrées par la MSA, qui doivent être calculées et affichées sur le bulletin de salaire.

Gestion des taux : cotisations partiellement gérées par la MSA 2/3

FORMATION

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type d'organisme :

Références de l'organisme : *

> Sélectionner un organisme

Nom de la cotisation à faire figurer sur le bulletin de salaire :

FORMATION

Numéro de contrat :

*

Le calcul de cette cotisation est basé sur : *

- ☐ Un montant forfaitaire part salarial et/ou part employeur
☐ Des taux

A appliquer sur : *

- ☐ La totalité du salaire brut
☐ 2 tranches du salaire brut
☐ 3 tranches du salaire brut

Cotisation à exclure du calcul du net fiscal : *

- ☐ Oui
☐ Non

Inclure la part patronale dans le calcul des CSG, et
CRDS : *

- ☐ Oui
☐ Non

Annuler

Suivant

COTISATIONS CONVENTIONNELLES Partiellement gérées par la MSA

Pour les cotisations conventionnelles assujetties à des modalités contractuelles, il est indispensable de nous communiquer ces modalités, inconnues de nos services :

- Numéro de contrat
- Conditions d'applications salariales.

Gestion des taux : cotisations non gérées par la MSA 3/3

1 Nouvelle cotisation

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type d'organisme :

Références de l'organisme : * [> Sélectionner un organisme](#)

Références du délégataire de gestion : - [> Sélectionner un délégataire](#)

Nom de la cotisation à faire figurer sur le bulletin de salaire : *

Numéro de contrat : *

Code option retenu par le salarié :

Code population de rattachement :

Le calcul de cette cotisation est basé sur : *

☐ Un montant forfaitaire part salarial et/ou part employeur

☐ Des taux

A appliquer sur : *

☐ La totalité du salaire brut

☐ 2 tranches du salaire brut

☐ 3 tranches du salaire brut

Cotisation à exclure du calcul du net fiscal : *

☐ Oui

☐ Non

Valeur de la part patronale à inclure dans l'assiette CSG, et CRDS ? * :

☐ % de la part patronale

☐ Forfait de €

☐ Aucune

Recherche d'un organisme

Veillez saisir les critères de recherche de l'organisme de cotisation : tout ou début du code de l'organisme et/ou libellé contenu dans le nom (3 caractères minimum).

2 Type d'organisme :

Code de l'organisme :

Nom de l'organisme :

Si après recherche, vous n'avez pas trouvé l'organisme de cotisation, veuillez saisir son nom :

3 Nom de l'organisme :

COTISATIONS CONVENTIONNELLES Non gérées par la MSA

- 1 Formulaire à renseigner pour chaque nouvelle cotisation renseignée.
- 2 Cet outil vous permet de rechercher l'organisme compétent, destinataire des informations via la DSN.
- 3 Permet de saisir manuellement l'organisme lorsque celui-ci est absent du référentiel connu par la MSA.
- 4 Toutes les informations demandées sur cet écran permettront le bon calcul de la cotisation renseignée.

Gestion des taux : base de calcul 3/3

Nouvelle cotisation

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type d'organisme : Autre
Références de l'organisme : * CHEQUE DEJEUNER > Sélectionner un organisme
Références du délégataire de gestion : - > Sélectionner un délégataire

Nom de la cotisation à faire figurer sur le bulletin de salaire : Ticket restaurant (1 mois)

Numéro de contrat : Année 2017

Code option retenu par le salarié :

Code population de rattachement :

Le calcul de cette cotisation est basé sur : *
1 ☐ Un montant forfaitaire part salarial et/ou part employeur
☐ Des taux

A appliquer sur : *
2 ☐ La totalité du salaire brut
☐ 2 tranches du salaire brut
☐ 3 tranches du salaire brut

Cotisation à exclure du calcul du net fiscal : *
☐ Oui
☐ Non

Valeur de la part patronale à inclure dans l'assiette CSG, et CRDS ? * :

☐ 0.0 % de la part patronale

☐ Forfait de 0.0 €

☐ Aucune

Annuler

Suivant

1 MONTANT FORFAITAIRE

Ticket restaurant (1 mois)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Organisme : CHEQUE DEJEUNER

Contrat numéro : Année 2017

Montants forfaitaires de la cotisation sur la totalité du salaire brut : *
Forfait part salarié : 60.00 €
Forfait part employeur : 80.00 €

Annuler

Précédent

Valider

2 GESTION PAR TAUX

Ticket restaurant (1mois)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Organisme : CHEQUE DEJEUNER

Contrat numéro : Année 2017

Taux de la cotisation par tranche (3) salaire brut

	Valeur limite de la tranche	Taux part salarié	Taux part employeur
Tranche 1 : *	3200.00 €	1.000 %	2.000 %
Tranche 2 : *	5000.00 €	0.250 %	0.750 %
Au-delà : *		0.030 %	0.030 %

Annuler

Précédent

Valider

Gestion des taux : validation de la saisie ou de la modification

Les cotisations nécessaires aux bulletins de salaire

Mes cotisations à partir du 16/10/2017

Les cotisations calculées automatiquement au 16/10/2017

Cotisations calculées automatiquement sur les bulletins de salaire :

MALADIE	VIEILLESSE	ACCIDENT DU TRAVAIL
ALLOCATIONS FAMILIALES	ASSURANCE CHOMAGE	ALLOCATION LOGEMENT
VERSEMENT TRANSPORT	RETRAITE CPL NON CADRE	ASS. GARANTIE SALAIRE
SANTE AU TRAVAIL	COMPLEMENTAIRE SANTE	RETRAITE SUPPLEMENTAIRE
RETRAITE COMPL. CADRES		

Les autres cotisations à faire figurer sur les bulletins de salaire

Veuillez vérifier les cotisations non calculées automatiquement, renseigner les cotisations non gérées par la MSA, et en cloturer éventuellement selon votre situation.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
FORMATION	A renseigner	
COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE	A renseigner	

Les autres cotisations ajoutées

Veuillez renseigner les autres cotisations, ex : Surcomplémentaire santé ou prévoyance, chèques déjeuner, etc.

Cotisation	Contrat et modalités de calcul	Actions
Ticket restaurant (1mois)	CHEQUE DEJEUNER - contrat n° Année 2017 Part salarié 60.00 € et Part patronale 80.00 € sur la totalité du salaire brut	 

Ajouter une cotisation

Annuler

Valider

GESTION DES TAUX

Une fois l'ensemble des cotisations renseigné, vous pouvez à tout moment accéder à l'outil de gestion et ainsi mettre à jour les données si besoin.

1 Permet de revenir aux écrans de saisie : [Ecran de saisie](#).

2 Permet de supprimer la cotisation pour la période



Taxe d'apprentissage, déduction et réductions

Taxe d'apprentissage, déduction et réductions : accès et alerte

1

→ Vous devez déclarer votre assujettissement à la taxe d'apprentissage pour la période de référence 2025 : cette saisie est possible depuis le lien "Gérer la taxe d'apprentissage et les avantages fiscaux liés (déduction, réductions)".

Mes actions en attente

- DPAE TESA à envoyer
- Volets Sociaux TESA à envoyer
- Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- Informations d'adhésion
- Gérer mes taux de cotisation
- Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- Registre Unique du Personnel
- Supprimer un modèle de contrat
- Gérer la taxe d'apprentissage et les avantages fiscaux liés (déduction, réductions)

Mes Documents

- Recherche d'un document
- Documents de cotisations

➤ Retour

2

TAXE APPRENTISSAGE

1

A l'adhésion, ou à chaque début d'année, un message informatif sur la page d'accueil vous invite à saisir dès que possible l'**assujettissement à la taxe d'apprentissage de l'année précédente**.

Cela permettra le calcul correct de vos bulletins de salaire en matière de cotisation(s) liée(s) à la Taxe d'apprentissage (part principale) mais aussi à la cotisation Solde TA (part libératoire).

2

Lien d'accès aux écrans de saisie de l'assujettissement à la taxe d'apprentissage, à la déduction et aux réductions.

Taxe d'apprentissage, déduction et réductions : assujettissement

Assujettissement à la taxe d'apprentissage

1 Je déclare mon assujettissement à la taxe d'apprentissage ?

Pour connaître votre assujettissement à la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter les services de la direction générale des impôts.

Pour la période de référence du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Je suis assujetti à la taxe d'apprentissage ☐ Oui ☐ Non

Annuler

Suivant

2 Déduction sur la part principale de la taxe d'apprentissage

Je déclare ma déduction à la taxe d'apprentissage ?

La déduction à la part principale de la taxe d'apprentissage se rapporte aux déductions relatives aux centres de formation des apprentis (CFA) d'entreprise et/ou au financement des offres nouvelles de formation par apprentissage (Art. L6241-2 code du travail). Le montant total des déductions applicables sur une année ne peut excéder 10% du montant total de la part principale de la taxe d'apprentissage de l'année N-1. La déduction s'applique sur vos contributions à la taxe d'apprentissage à chaque facturation jusqu'à son épuisement.

Déduction imputée sur les périodes de paie du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

- ☐ Je ne déclare pas de déduction à la taxe d'apprentissage
- ☐ Je déclare bénéficier d'un montant de déduction de 0.00 €

3 Réductions du solde de la taxe d'apprentissage

Je déclare mes réductions du solde de la taxe d'apprentissage ?

Si vous avez versé sur l'année 2024 des subventions en nature aux CFA sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées, vous pouvez les déduire à hauteur du montant correspondant au solde de la taxe d'apprentissage. Les dépenses « CFA entreprises » et « formations innovantes » pouvant être déduites de la taxe de l'année 2025 se calculent en fonction de celles payées au cours de l'année précédant la déduction (2024). Les montants des réductions doivent être des montants décimaux positifs.

Réduction des investissements en équipements et matériels imputée sur les périodes de paie du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

- ☐ Je ne déclare pas de réduction CFA du solde de la taxe d'apprentissage
- ☐ Je déclare bénéficier d'un montant de réduction de 0.00 €

Réduction pour des offres de formations innovantes par apprentissage imputée sur les périodes de paie du 01/01/2025 au 31/12/2025 :

- ☐ Je ne déclare pas de réduction liée à des créances alternants du solde de la taxe d'apprentissage
- ☐ Je déclare bénéficier d'un montant de réduction de 0.00 €

Annuler

Précédent

Suivant

1

ASSUJETTISSEMENT

Sur ce premier écran vous devez informer la MSA de votre assujettissement, ou non, à la Taxe Apprentissage.

Cette donnée ne peut être connue de la MSA, il vous faut la recueillir auprès de la DGFIP seul organisme compétent pour vous répondre.

En cas d'erreur, il vous sera possible de revenir sur ce lien pour modifier votre saisie, une seule modification par an est autorisée.

2

DEDUCTION

Il vous est possible de déduire une partie du montant des subventions que vous avez pu verser l'année précédente à un ou plusieurs établissements de formation, n'excédant pas 10% du montant versé de part principale à la taxe d'apprentissage l'année précédente.

3

REDUCTIONS

Il vous est possible de déduire une partie des subventions en nature réalisées auprès des "CFA entreprises" et "formations innovantes" l'année précédente, à un ou plusieurs établissements de formation, n'excédant pas le montant du solde TA.

Taxe d'apprentissage, déduction et réductions : récapitulatif et validation

Récapitulatif

Assujettissement à la taxe d'apprentissage

Je déclare être assujetti à la taxe d'apprentissage pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Cet assujettissement permettra le calcul de la taxe d'apprentissage sur vos bulletins de salaire TESA+ pour les périodes de paie de 2026.

Déduction à la taxe d'apprentissage

Je déclare bénéficier d'une déduction de 5.00 € à déduire de mes contributions à la taxe d'apprentissage sur mes périodes de paie du 01/01/2026 au 31/12/2026.

La déduction permet la diminution de vos contributions à la taxe d'apprentissage lors des traitements de facturation.

Réductions du solde de la taxe d'apprentissage

Je déclare bénéficier d'une réduction CFA de 3.00 € à déduire du solde de la taxe d'apprentissage sur mes périodes de paie du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Je déclare bénéficier d'une réduction de formations innovantes de 4.00 € à déduire du solde de la taxe d'apprentissage sur mes périodes de paie du 01/01/2026 au 31/12/2026.

* ☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

Annuler

Précédent

Valider

VALIDATION ASSUJETTISSEMENT

Une fois la saisie d'assujettissement, de déduction et des réductions effectuée, un écran récapitulatif vous permettant de contrôler votre saisie vous est affiché.

En cochant cette case vous déclarez sur l'honneur l'exactitude des éléments saisis. Vous pouvez désormais valider votre saisie et réaliser la saisie de vos volets sociaux.

NOTE IMPORTANTE

En cas d'erreur, il vous sera possible de revenir sur ce lien pour modifier votre saisie, **une seule modification par an est autorisée**.



L'embauche

L'embauche : l'accès

Mes embauches et salaires

- Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- Les contrats TESA de mes salariés

1

Saisie d'une nouvelle déclaration d'embauche

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Vous avez la possibilité de créer un modèle de contrat à partir d'une nouvelle embauche.

En fin de saisie, vous pouvez envoyer l'embauche et en profiter pour enregistrer le contrat sous forme de modèle.

Lorsqu'un modèle de contrat est créé, vous pouvez l'utiliser en le sélectionnant sur cette page, pour vos nouvelles embauches. Dans ce cas, les pages sont pré-remplies.

Le nombre de modèles de contrat est limité à 20. Vous avez la possibilité de les supprimer via le lien "Supprimer un modèle de contrat" depuis la page Accueil de ce service.

Sélectionnez un modèle de contrat pour une nouvelle déclaration d'embauche :

2

Annuler

Suivant

1

EMBAUCHE

L'embauche se fait à partir du menu TESA+ via le lien « Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ».

2

MODELE DE CONTRAT

Le modèle de contrat permet de sauvegarder le contrat d'une embauche et de le réutiliser pour de futurs salariés. Pour la première embauche TESA +, aucun modèle n'existe.

NOTE IMPORTANTE

En cas de nouveautés législatives, le modèle de contrat devient obsolète. Exemple : CFP en remplacement de FAFSEA.
Vous devez donc procéder à l'enregistrement d'un nouveau modèle.

L'embauche : employeur 1/5

Employeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Etablissement déclarant :

Personne à contacter : theo gnana

Téléphone :

Adresse Mail :

Si vos coordonnées sont incorrectes, vous pouvez les modifier via le service «Mon compte» depuis votre espace privé.

Etablissement déclaré :

1 Activité (Code APE) / (Unité de gestion) : 2400 / entrep travaux agricoles / 01 / TESA

Embauche

2 * Nature : 3 * Date : * Heure :

Annuler

Suivant

1 ETABLISSEMENT DECLARE

Si votre établissement emploie des salariés sur plusieurs activités, sélectionner l'**activité** correspondant à celle de l'embauche du salarié.

EMBAUCHE

2 Sélectionner la nature du contrat :

- **CDD** : contrat à durée déterminée
 - **CDI** : contrat à durée indéterminée
 - **CDD-TP** : CDD temps plein
 - **CDD-OD** : contrat à objet défini, ouvert à titre expérimental aux cadres et ingénieurs. Doit être prévu par un accord de branche ou un accord d'entreprise.
 - **CDDI** : contrat à durée déterminée d'insertion
- Selon la nature du contrat, les informations à saisir peuvent être différentes.

3 Pour rappel, l'embauche doit être **anticipée** et saisie avant la prise de fonction effective de votre salarié. Sans quoi, vous vous exposez à des sanctions financières et pénales.

L'embauche : contrat – employeurs adhérents à la CCNPA et CUMA 2/5

1 2 3 4 5
Employeur Contrat Salarié Récapitulatif Envoi

agricole (TESA) > Saisie d'une Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)

Contrat

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

1 Qualité du nouvel embauché :

2 Emploi occupé : *

Code catégorie socio-professionnelle : *

Secteur professionnel : Exploitation agricole affiliée

Convention collective : N583 - Idcc 7024 ccn de production agricole et cuma du 15/09/2020

3 Si autre convention applicable au salarié :

Palier : * Coefficient : *

1 CONTRAT

Si votre établissement emploie des salariés sur plusieurs activités, sélectionner l'**activité** correspondant à celle de l'embauche du salarié.

2

Si pour ce salarié, la convention collective à appliquer est différente de celle de l'établissement, noter le libellé de la convention à prendre en compte.

3

Pour la convention 7024 : saisie obligatoire d'un **palier** compris entre **1 et 9** et d'un **coefficient** compris entre **1 et 400**.

NOTE IMPORTANTE

Le détail des paliers et coefficients est précisé dans l'aide en ligne,
Vous pouvez déterminer ces informations à l'aide du site <https://convention-agricole.fr/#/outils>

L'embauche : contrat – autres employeurs 2/5

1 2 3 4 5
Employeur Contrat Salarié Récapitulatif Envoi

agricole (TESA) > Saisie d'une Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)

Contrat

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

1 Qualité du nouvel embauché : *

2 Emploi occupé : *

3 Code catégorie socio-professionnelle : *

Secteur professionnel : Entrepreneur de travaux agricoles ou mandataire

Convention collective : N030 - Ccn abattoir, atelier découpe condition. volaille du 20/06/73

Si autre convention applicable au salarié :

Coefficient hiérarchique : Aucun Autre coefficient :

CONTRAT

- 1 Si votre établissement emploie des salariés sur plusieurs activités, sélectionner l'**activité** correspondante à celle de l'embauche du salarié.
- 2 Si pour ce salarié, la convention collective à appliquer est différente de celle de l'établissement, noter le libellé de la convention à prendre en compte.
- 3 Si le coefficient hiérarchique à appliquer n'est pas dans la liste, veuillez le saisir.

NOTE IMPORTANTE

Le détail des coefficients est précisé dans l'aide en ligne,
Vous pouvez déterminer ces informations à l'aide du site <https://convention-agricole.fr/#/outils>

L'embauche : contrat 2/5

Nature du personnel

Personnel administratif : ☐ Oui ☒ Non

Cadre ou assimilé : ☐ Oui ☒ Non Si cadre, catégorie:

Contrat particulier : ☐ Oui ☒ Non

Durée du travail

Période d'essai de : jours

Temps partiel : ☐ Oui ☒ Non à %

Durée du travail : heures

Ou, si forfait jour : jours

Lieu de travail

☒ Identique à l'établissement

☐ Différent, dans ce cas précisez : Département : Commune :

NATURE DU PERSONNEL

- 1 Si votre salarié est cadre, vous devez préciser la catégorie de son statut (**art. 4-4bis ou Art 36**). Cette information est essentielle pour la cotisation retraite complémentaire.
- 2 Si votre salarié est titulaire d'un **contrat particulier**, vous devez le préciser en sélectionnant le type de contrat dans la liste proposée.
Si le type de contrat (ex : mandataire) ne se trouve pas dans cette liste, il peut s'agir d'un contrat non pris en charge par le TESA +. Nous vous invitons à vous rapprocher de **votre caisse de MSA** pour confirmation. Attention certains types de contrat nécessitent qu'une copie de celui-ci soit adressée à la MSA.

DUREE DU TRAVAIL

- 3 Pour calculer le pourcentage de temps de travail du salarié à temps partiel vous devez utiliser la formule suivante : **(durée contractuelle du salarié x 100) / durée appliquée dans l'entreprise.**
- 4 Le nombre de jours à indiquer pour le **forfait** est **annuel**.

L'embauche : contrat – CDD 2/5

Motif de recours au CDD *

1 ☐ CDD en remplacement de : Sa qualification :

2 ☐ CDD en remplacement du non salarié :

☐ CDD pour accroissement temporaire d'activité

☐ Contrat saisonnier pour les travaux de :

☐ Contrat vendanges

☐ Contrat d'usage

☐ Contrat d'insertion

☐ Autre motif :

Fin du contrat à durée déterminée *

3 Date prévisionnelle de fin :  Renouvelable : ☐ Oui ☐ Non Durée minimale du CDD : jours

Contrat d'apprentissage

4 Type de contrat d'apprentissage : % de rémunération :

MOTIF DE RECOURS

- 1 Précisez le **nom** et la **qualification** de la personne remplacée.
- 2 Précisez le nom de l'**exploitant** remplacé.

FIN DU CONTRAT

- 3 Attention : si vous cochez la case **non renouvelable**, le contrat de votre salarié ne pourra aller au-delà de la **durée minimale indiquée** sur cet écran.

CONTRAT APPRENTISSAGE

- 4 Sélectionner le type de contrat d'apprentissage dans la liste déroulante, et précisez le pourcentage de rémunération. Ces informations sont indispensables au bon calcul des cotisations et exonération/réduction.

L'embauche : contrat 2/5

Exonérations :

Demande d'exonérations de cotisations patronales pour l'emploi :

- D'un travailleur occasionnel ^{*} ☐ Oui ☐ Non

- D'un demandeur d'emploi ^{*} ☐ Oui ☐ Non

EXONERATIONS EMPLOYEUR

1

A indiquer impérativement pour prétendre aux exonérations patronales TO/DE.

Éléments de rémunération

* Salaire brut : : €

Avantage en nature : €

Primes : €

Autres éléments de rémunération : €

2

Recours à la modulation ou à l'annualisation : ☐ Oui ☒ Non

Rémunération à la tâche : ☐ Oui ☒ Non

- si oui, avec horaires d'équivalence : ☐ Oui ☒ Non

3

Rémunération exclusivement en nature : ☐ Oui ☒ Non

4

Exclusion de la mensualisation de paie : ☐ Oui ☒ Non

- si oui, en qualité de saisonnier : ☐ Oui ☒ Non

ELEMENTS DE REMUNERATION

2

La modulation ou annualisation permet de lisser sur la durée du contrat, ou sur l'année, les heures réellement effectuées, ainsi que la rémunération de votre salarié.

3

La valeur réelle de l'avantage fourni doit être au moins égale au SMIC ou au salaire conventionnel. Le montant des avantages doit être précisé.

4

Certains salariés peuvent être payés au moins 2 fois par mois : travailleurs à domicile, saisonniers, intermittents et temporaires.

L'embauche : contrat 2/5

1

Conditions liées au poste de travail prévues à l'embauche

Le salarié est-il exposé à un ou plusieurs risques mentionnés ci-dessous ?

- | | |
|---|--|
| Travail de nuit | ☐ Oui ☒ Non |
| Amiante | ☐ Oui ☒ Non |
| Plomb | ☐ Oui ☒ Non |
| Agents cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques 1A et 1B | ☐ Oui ☒ Non |
| Agents biologiques de groupe 2 | ☐ Oui ☒ Non |
| Agents biologiques de groupe 3 et 4 (art. R 4 421-3 CT) | ☐ Oui ☒ Non |
| Champs électromagnétiques | ☐ Oui ☒ Non |
| Rayonnements ionisants | ☐ Oui ☒ Non |
| Risques hyperbare | ☐ Oui ☒ Non |
| Risque de chute lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages | ☐ Oui ☒ Non |
| Equipements de travail nécessitant une autorisation de conduite | ☐ Oui ☒ Non |
| Travaux nécessitant une habilitation électrique | ☐ Oui ☒ Non |
| Manutention inévitable > 55kg (homme) | ☐ Oui ☒ Non |
| Poste à risques déclaré par l'employeur (art. R. 717-16 IV CRPM) | ☐ Oui ☒ Non |

Si oui

2

Je confirme que mon salarié ne se trouve dans aucune de ces situations



SANTE SECURITE AU TRAVAIL

1

Vous devez déclarer les **risques spécifiques liés aux conditions de travail** et à la situation du salarié.

Ces données seront transmises au service de santé sécurité au travail de votre MSA et pourront potentiellement déclencher une visite médicale pour votre salarié.

2

Si le salarié n'est concerné par aucun risque, cette case doit être **cochée**.

L'embauche : contrat 2/5

Clauses du contrat ?

1. **Clauses particulières du contrat :**

2. **Nom et adresse de la caisse de retraite complémentaire :**

Nom et adresse de l'institution de prévoyance :

Annuler Précédent Suivant

CLAUSES DU CONTRAT

- 1 Cette zone de saisie manuelle vous permet de spécifier toute clause particulière du contrat pour affichage sur le contrat.
Par exemple : attribution d'un logement, d'un véhicule, l'indemnisation de frais professionnels, tenue vestimentaire au regard de l'hygiène ou la sécurité, etc.
- 2 Coordonnées des caisses de retraite complémentaire et institutions de prévoyance sont des données obligatoires.

L'embauche : salarié 3/5

Salarié

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Saisir un salarié

Nom de naissance : Prénom :
Date de naissance : Numéro de sécurité sociale :

Sélection d'un salarié parmi les salariés de votre entreprise

Vous pouvez effectuer une recherche parmi les salariés de votre entreprise. Les salariés retenus sont ceux ayant un contrat terminé depuis moins de 18 mois ou se terminant au plus dans 2 mois.

Annuler

Précédent

Suivant

Recherche salarié

La liste des salariés ayant été récemment sous contrat dans votre établissement sont proposés. Les contrats retenus sont ceux terminés depuis moins de 18 mois, ou se terminant au plus dans 2 mois.

Rechercher un salarié

Nom de naissance : Prénom :
Date de naissance : Numéro de sécurité sociale :

Filtrer

Effacer

Liste des salariés de l'entreprise

	Matricule	Nom Prénom	Date de naissance	Emploi occupé	Type de contrat	Date d'entrée	Date de sortie
☐			02/01/1995		CDD	01/04/2025	30/04/2025
☐			15/02/1995	TESTCDDREPLACEMENT	CDD	24/02/2025	30/06/2025

Annuler

Précédent

Suivant

NOUVEAU SALARIE

Non encore embauché dans votre établissement

Vous devez saisir à minima : Nom de naissance connu de l'état civil, séparé par des blancs en cas de nom composé, prénom usuel, date de naissance et numéro de sécurité social (votre salarié peut le retrouver sur sa carte vitale, ou l'attestation de droits MSA/CPAM si mineur sans carte vitale.)

RECHERCHE SALARIE

Salarié déjà enregistré dans votre établissement

Si vous avez déjà embauché ce salarié, vous pouvez le retrouver dans la liste des salariés de l'entreprise et ne pas saisir à nouveau l'ensemble de ses informations d'état civil.

L'embauche : état civil du salarié 3/5

→ Le salarié n'a pu être identifié avec les critères indiqués, veuillez corriger votre saisie en cliquant sur précédent ou saisir son état civil complet.

Salarié

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Etat civil

Nom :	MU	Prénom :	CDI
Nom d'usage :		Sexe :	* ☒ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance :	30/05/1974		
Numéro de sécurité sociale :		Commune de naissance :	lille
Département de naissance :	059-NORD	Pays de naissance :	FRANCE
Nationalité :	FRANÇAISE		

Informations complémentaires

Salarié domicilié fiscalement à l'étranger :	* ☐ Oui ☒ Non
Type titre de travail :	
Numéro titre de travail :	
Le salarié est dispensé de complémentaire santé :	☐ Oui ☒ Non

ETAT CIVIL

- 1 Numéro unique et personnel donné par l'INSEE à la déclaration d'état civil de naissance. Commence par 1 pour les hommes et par 2 pour les femmes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 2 Un salarié peut être domicilié hors de France quelle que soit sa nationalité (ex : s'il réside habituellement à l'étranger).

L'embauche : Service santé au travail et DOETH 3/5

Service santé au travail (SST)

Le salarié :

Pour son poste, a bénéficié d'un examen de santé au travail ☐ Oui ☒ Non

Si oui, dans un délai de :

Avec Inaptitude ou Aménagement individuel (poste ou horaire de travail)

Est un salarié recruté pour une durée inférieure à 45 jours * ☐ Oui ☒ Non

Est un salarié recruté pour une durée égale ou supérieure à 45 jours * ☒ Oui ☐ Non

Est un travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés ☐ Oui ☒ Non

Est travailleur de moins de 18 non affecté à des travaux réglementés ☐ Oui ☒ Non

Est un travailleur handicapé ☐ Oui ☒ Non

Est un travailleur titulaire d'une pension d'invalidité ☐ Oui ☒ Non

Est une femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher ☐ Oui ☒ Non

Je confirme que mon salarié ne se trouve dans aucune de ces situations ☐

Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

Statut du bénéficiaire :

Cas de mise à disposition externe d'un individu de l'établissement :

SANTE AU TRAVAIL

Tout comme sur l'écran SECURITE AU TRAVAIL, vous devez déclarer les **risques spécifiques liés à la situation** du salarié.

Ces données seront transmises au service de santé sécurité au travail de votre MSA et pourront potentiellement déclencher une visite médicale pour votre salarié.

Certaines de ces données pourront aussi déterminer la présence, ou le calcul, de cotisations spécifiques telles que l'OETH.

DOETH

Cette rubrique vous permet de confirmer le statut de travailleur handicapé de votre salarié le cas échéant, ou son statut de salarié mis à disposition en cas de besoin.

L'embauche : Adresse du salarié 4/5

Adresse du salarié

L'adresse du salarié est obligatoire. Elle peut être une adresse à l'étranger. Si vous hébergez le salarié noter cette information dans la zone complément d'adresse.

L'adresse ne peut pas être modifiée par ce service. Pour mise à jour de son adresse, le salarié peut en faire la demande à la MSA ou la modifier directement sur son espace privé du site internet de sa MSA après inscription (Service : Mon compte > Adresse).

Adresse personnelle du salarié

Numéro de la voie :	
Complément de numéro :	
Type de voie : *	
Nom de la voie : *	
Complément d'adresse :	
Boîte postale :	
Lieu-dit :	
Code postal : *	
Commune : *	
Pays :	FRANCE

Annuler

Précédent

Suivant

NOTE IMPORTANTE

En cas de salarié inconnu : saisir obligatoirement l'adresse du salarié.

En cas de salarié identifié (déjà connu en MSA), l'adresse est affichée et non modifiable. En cas de modification d'adresse, le salarié doit impérativement se rapprocher de la MSA pour fournir les renseignements.

L'embauche : récapitulatif 5/5

Votre Déclaration Préable à l'Embauche est complète

Vous venez de renseigner la déclaration de CDI MU pour un Contrat à Durée Indéterminée qui prendra effet le 12/05/2025.

Vous pouvez :

- > Visualiser cette DPAE
- > Envoyer uniquement cette DPAE
- > Envoyer cette DPAE et créer un modèle de contrat sur la base de cette déclaration

Libellé pour ce modèle de contrat :

- > Saisir une autre DPAE ayant les mêmes éléments d'embauche et d'emploi

Toutes les déclarations d'embauches sont conservées au fur et à mesure de la saisie. Vous aurez la possibilité de les modifier ou de les supprimer ou de les envoyer depuis la page d'accueil de ce service. Seules les déclarations complètes peuvent être envoyées.

> Retour à l'accueil

NOTE IMPORTANTE

Pour rappel, la DPAE doit être envoyée à votre caisse de MSA dans les huit jours précédant l'embauche.

DECLARATION PREALABLE A L'EMBAUCHE

- 1 Avant d'envoyer l'embauche, vous pouvez conserver le contrat en modèle pour vos prochaines embauches.
- 2 Sur cet écran vous avez la possibilité de visualiser la DPAE pour vérifier les informations saisies, et enfin d'envoyer cette DPAE.
- 3 Si vous souhaitez conserver votre DPAE saisie en brouillon, il vous suffit à partir de cet écran de retourner à l'accueil du téléservice. Vous pourrez la retrouver plus tard dans l'onglet DPAE en attente.

L'embauche : Validation 5/5

1

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

Récapitulatif avant envoi

Vous trouverez sur cette page les DPAE conservées.

Pour envoyer des déclarations, veuillez les sélectionner dans le tableau ci-dessous, cocher la case "Déclaration sur l'honneur", puis cliquer sur le bouton "Envoyer".

Pour supprimer des Déclarations Préalables A l'Embauche, veuillez les sélectionner, puis cliquer sur le bouton "Supprimer".

Pour modifier les éléments de contrat de plusieurs DPAE, veuillez les sélectionner et cliquer sur le bouton "Modifier".

Pour visualiser , modifier , supprimer  une seule DPAE cliquer sur l'icône action de la ligne correspondante.

L'icône  vous permet de saisir une nouvelle DPAE avec les mêmes éléments d'embauche que celle de la ligne correspondante.

L'icône  de la colonne "Contrat de Travail" vous permet de visualiser le contrat de travail généré suite à la saisie de la DPAE.

Important :

Pour chaque embauche, veuillez indiquer à chacun de vos salariés qu'il doit faire parvenir à la MSA :

- Un justificatif d'adresse. (Si l'adresse du salarié affichée est erronée)
- Un justificatif d'état civil, s'il n'a jamais été immatriculé au régime agricole.
- Une copie de son titre de séjour, s'il est de nationalité étrangère.

Liste des DPAE non envoyées								
	Nature	N° Sécurité Sociale	Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Date d'embauche	Actions	Contrat de travail
☐	CDI	MU	CDI		30/05/1974	12/05/2025	   	
☐	CDI	NOM	PRENOM		15/04/1976	01/04/2025	   	

☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

Supprimer

Modifier

Envoyer

2

DPAE A ENVOYER

1

Ce lien vous permet d'accéder aux DPAE brouillons qui sont encore en attente d'envoi pour prise en compte par votre MSA.

RECAPITULATIF ET ENVOI DPAE

2

Après vérification de l'écran récapitulatif, vous devez cliquer sur ENVOYER pour faire parvenir votre DPAE à votre caisse de MSA.

NOTE IMPORTANTE

Sans envoi de la DPAE, l'embauche ne sera pas prise en compte par la MSA, vous vous exposez à des **sanctions financières et pénales**.

L'embauche : Validation 5/5

Accusé d'envoi

Nous avons bien reçu votre déclaration pour l'établissement : 81095388500011 le 12/05/2025 à 17 heures 08 minutes

Vous devez informer chacun de vos salariés de leur déclaration à la MSA :

- soit en leur remettant une copie de la Déclaration d'embauche envoyée
- soit en leur remettant une copie de l'attestation Accusant Réception (AR) de la Déclaration d'Embauche
- soit en insérant dans le contrat de travail, le cas échéant, la mention de l'organisme destinataire de la déclaration (MSA)

Liste des DPAE envoyées							
N° TESA	Nom	Prénom	Date d'embauche	N° d'identification DPAE	Déclaration	AR	Contrat
T832025051210S056492	MU	CDI	12/05/2025	83_EDPE_13225_01			

Légende :  Visualiser et/ou imprimer le document PDF

Vous recevrez dans quelques instants une confirmation d'envoi par mail.

Vous pouvez :

- > Saisir une autre déclaration avec réutilisation des éléments d'embauche et d'emploi
- > Accéder à vos déclarations à envoyer



[Retour à l'accueil](#)

ACCUSE ENVOI DPAE

A partir de cet écran, confirmation vous est faite de l'envoi de votre DPAE.

DOCUMENTS EMBAUCHE

Vous pouvez désormais accéder aux différents documents à transmettre à votre salarié :

- 1 - **DPAE** : Déclaration Préalable à l'Embauche, document essentiel à l'embauche de votre salarié. Doit être conservée pendant 5 ans à compter de la date d'embauche.
- 2 - **A/R DPAE** : document attestant de la réception de la DPAE par votre caisse de MSA. Cet accusé peut être fourni comme preuve de conformité en cas de besoin.
- 3 - **Contrat de travail** : document à signer, et remettre obligatoirement au salarié après signature de sa part.

NOTE IMPORTANTE

Le **bouton JDMA** vous permet de donner votre **avis sur le service dans sa globalité**, il n'a pas vocation à transmettre des cas particuliers à votre caisse, si besoin merci de contacter directement votre caisse de MSA



Les contrats TESA de mes salariés

Les contrats TESA de mes salariés : l'accès

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

CONTRAT

Via le menu TESA+, vous pouvez accéder directement aux différents contrats de l'établissement.

Liste des contrats gérés en TESA

Les déclarations sont archivées durant 3 ans.

A partir de la sélection d'une DPAE, vous pouvez la déclarer sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et d'emploi, renouveler un CDD, visualiser l'accusé de réception, les bulletins de salaire, l'attestation France Travail...

Recherche des contrats TESA

☐ Tous les statuts ☒ En cours ou à clôturer ☐ Clôturés ☐ Sans embauche

Nom du Salarié : Prénom :

Période d'embauche : du au :

L'affichage est limité à 35 contrats.
Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche.
Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Résultat de la recherche

Liste des contrats TESA

1 2 3 4 ▶

N° TESA	Date d'embauche	Nom/Prénom du salarié	Nature du contrat	Date de fin	Statut	Accéder
T832026032310S057268	02/03/2026	TNRCDD APPRENTI	CDD	24/03/2026	A clôturer	
T832026032310S057264	02/03/2026	TNR APPRENTIAFT	CDD	01/03/2027	En cours	
T832026021810S057189	18/02/2026	TEST APPRENTITNRDEUX	CDI		En cours	
T832026022610S057200	16/02/2026	PLAYWRIGHT TESTF	CDI		En cours	
T832026021010S057175	11/02/2026	MARTIN LUDOVIC	CDI		En cours	
T832026021810S057190	02/02/2026	TEST APPRENTITNRAVANT	CDI		En cours	

RECHERCHE CONTRAT

- 1 Possibilité de rechercher par nom, prénom du salarié, par période d'embauche ou par statut du contrat.
- 2 Le résultat de recherche est limité à 35 contrats.
Le résultat de recherche est découpé en plusieurs pages d'embauche.
- 3 Nouveau statut : à clôturer, cela signifie que le volet social de fin de contrat est à réaliser.

Les contrats TESA de mes salariés : fiche contrat TESA

Contrat TESA

Contrat n° [REDACTED] pour l'établissement [REDACTED] envoyé le 12/05/2025 à 17 heures 08 minutes

sous le numéro : 83_EDPE_13225_01

concernant le salarié [REDACTED] (*****)

- > Visualiser puis imprimer la DPAE
- > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
- > Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial
- > Déclarer la DPAE sans embauche

- > Modifier le contrat du salarié

Volet social et Bulletin de salaire

- > Saisir un Volet Social

> Retour

CONTRAT

Par cet écran, vous avez possibilité de :

- Visualiser et imprimer les documents du contrat pour les remettre à votre salarié (action obligatoire pour la DPAE et le contrat de travail)
- Déclarer l'annulation du contrat par la sans embauche.
- Modifier les informations du contrat si besoin au cours de son exécution. Une aide en ligne est disponible lors de la saisie des modifications.

NOTE IMPORTANTE

Dans les cas de **dispense CFS** pour les contrats repris, l'employeur doit **modifier le contrat** du salarié en indiquant la dispense si l'information n'était pas indiquée à l'embauche (contrat trop ancien).

Les contrats TESA de mes salariés : fiche contrat TESA

Contrat TESA

Contrat n° [REDACTED] pour l'établissement [REDACTED] envoyé le 06/03/2026 à 13 heures 55 minutes

sous le numéro : 83_EDPE_06526_52

concernant le salarié [REDACTED] (*****)

Cette DPAE est **clôturée**

- > Visualiser puis imprimer la DPAE
- > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
- > Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial

- > Visualiser le certificat de fin de travail (**à remettre à votre salarié**)
- > Visualiser l'attestation France Travail (**à remettre à votre salarié**)

Volet social et Bulletin de salaire

> Retour

CONTRAT CLOS

Sur ce même écran, vous avez possibilité de :

- Visualiser et imprimer les documents de fin de contrat pour les remettre à votre salarié (action obligatoire pour les fins de contrat)

NOTE IMPORTANTE

L'attestation France Travail sera disponible au plus tard 3 jours ouvrés après la validation manuelle du bulletin de fin de contrat du salarié.



Le volet social

Le volet social : Accès

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

1

Contrat TESA

Contrat n° [REDACTED] pour l'établissement [REDACTED] envoyé le 12/05/2025 à 17 heures 08 minutes

sous le numéro : 83_EDPE_13225_01

concernant le salarié [REDACTED] (*****)

- > Visualiser puis imprimer la DPAE
- > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche
- > Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial
- > Déclarer la DPAE sans embauche

- > Modifier le contrat du salarié

Volet social et Bulletin de salaire

- > Saisir un Volet Social

2

> Retour

VOLET SOCIAL

A l'issue de la période de paie, deux façons d'accéder à la saisie du volet social :

1

- Via le menu TESA+.

2

- Via la fiche du contrat TESA+.

NOTE IMPORTANTE

Le volet social permet de saisir les données nécessaires à l'élaboration du bulletin de salaire, à indiquer les éléments permettant la production de la facture et de connaître les données pour transmission aux partenaires. (DGFIP, organismes complémentaires...)

Le volet social : Saisir les données sociales du bulletin de salaire

Liste des contrats en cours pour la saisie des salaires du mois - Mai 2025

Liste des contrats pour lesquels un volet social peut être saisi. ?

Cliquez sur l'icône correspondant au contrat pour lequel vous souhaitez établir un bulletin de salaire.

Recherche des salariés

Nom du salarié : Date de naissance :

L'affichage est limité aux 35 contrats les plus récents.

Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche. Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Effacer

Rechercher

Résultats de la recherche :

N° TESA Embauche	Immatriculation	BT APE	Nom Prénom	Nature du contrat	Date d'embauche	Période de paie du dernier volet social	Saisir Un Volet Social
		2400		CDI	12/05/2025	Néant	

Annuler

REPRISE CONTRAT HORS TESA

Lors de la saisie d'un volet social pour un contrat déjà existant avant l'adhésion au TESA + :
vous devez impérativement passer par « Saisir les données sociales du bulletin de salaire » pour que le contrat remonte dans l'outil TESA +, vous ne devez pas faire de nouvelle embauche.

DATE LIMITE DE SAISIE

Le volet social concernant un mois donné doit être envoyé avant 15h30 le 3 du mois suivant.

PERIODE

Le bulletin de salaire doit être impérativement validé sur une période avant de pouvoir saisir un volet social sur la période suivante. Une fois validé, celui-ci n'est plus modifiable.

Le volet social : informations générales 1/7

Saisie d'un volet social - Informations générales

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Employeur

Employeur : [REDACTED]

Activité : 2400 - Entrep travaux agricoles

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Salarié : [REDACTED] né(e) le : 30/05/1974

Adresse : 5 ANSEDU TOIT 59000 LILLE

Domiciliation fiscale : France

Emploi : SDFGHJ

En : CDI

Date d'entrée : 12/05/2025

N° contrat : 10S056492

Echelon/coef : Non Cadre

Dispense du salarié à la CFS : NON

Si ces informations ne sont pas correctes, vous pouvez les modifier via le service « Modification de contrat ».

Informations pour la constitution du bulletin de salaire

Début de période de paie : 12/05/2025

Fin de période de paie : 31/05/2025

Date de paie : 31/05/2025

Type de rémunération : Horaire

Mode de règlement : cheque

Date d'ancienneté du salarié : 12/05/2025

Convention IDCC : 5501 CONVENTION D'ENTREPRISE INDEPENDANTE OU TEXTE ASSIMILE NON PRECISE

Annuler

Suivant

INFORMATIONS DU BULLETIN DE SALAIRE

- 1 La période de paie est préremplie avec la date de fin du mois en cours.
- 2 La date de paie correspond à la date à laquelle est versé le salaire.
- 3 Pré-remplissage avec le code et le libellé de la convention collective renseignés à l'adhésion (obligatoire).

NOTE IMPORTANTE

Vérifier les informations générales du salarié afin de pouvoir les corriger avant envoi du volet social si nécessaire.

Le volet social : période d'activité 2/7

CONTRAT EN COURS

Période d'activité

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Employeur :
 Salarié :
 Né le : 30/05/1974
 Emploi : SDFGHJ en CDI depuis le 12/05/2025
 le SMIC horaire brut est de 11.88 euros au 31/05/2025

Période d'activité

Nombre de jours travaillés dans la période : jours

Nombre de jours d'absence non payée : jours

S'agit-il de la fin de contrat ? * ☐ Oui ☒ Non

Annuler

Précédent

Suivant

FIN DE CONTRAT

Période d'activité

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Employeur :
 Salarié :
 Né le : 30/05/1974
 Emploi : SDFGHJ en CDI depuis le 12/05/2025
 le SMIC horaire brut est de 11.88 euros au 31/05/2025

Période d'activité

Nombre de jours travaillés dans la période : jours

Nombre de jours d'absence non payée : jours

S'agit-il de la fin de contrat ? * ☒ Oui ☐ Non

NOTE IMPORTANTE

Saisir dans la rubrique Période du contrat : le nombre de jours travaillés rémunérés et les jours d'absence non payés.

Fin du contrat

Date de fin de contrat : *

Motif de fin de contrat : * Sélectionner le type ...

Refus d'un CDI suite à CDD ou contrat de mission : ☐ Oui ☒ Non

Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel : *

Rupture pendant la période d'essai : * ☐ Oui ☐ Non

Date de notification de la rupture :

Date de signature de la convention de rupture :

Date d'engagement de la procédure de licenciement :

Type de préavis : * Sélectionner le type ...

Date de début de préavis :

Date de fin de préavis :

Transaction en cours : ☐ Oui ☒ Non

Statut particulier du salarié : Sélectionner le type ...

A renseigner si rupture pour motif économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle CSP.

Nombre d'heures de DIF n'ayant pas été utilisées :

Nombre de mois de préavis utilisés dans le cadre du calcul CSP :

Salaire net horaire du salarié en € :

Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée en € :

Annuler

Précédent

Suivant

Le volet social : Absences 3/7

Absences

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Employeur :
 Salarié : Né le : 30/05/1974
 Emploi : SDFGHJ en CDI depuis le 12/05/2025
 le SMIC horaire brut est de 11.88 euros au 31/05/2025

Congés/Arrêts

Saisissez les informations de la période de congés ou d'arrêt, à faire figurer sur le prochain bulletin de paie de ce salarié.
 Cette saisie produira une ligne d'information sur le bulletin de salaire mais n'a aucune incidence sur les rémunérations ou les cotisations.

- > Ajouter un congé payé
- > Ajouter un arrêt de travail
- > Ajouter une reprise suite à un arrêt de travail

Suspensions

Les suspensions de contrat sont à saisir via le service « Modification de contrat » depuis la fiche contrat ou directement depuis le menu internet.

Les suspensions saisies ce jour ne seront pas visibles.

[Pas de période de suspension connue]

Absences

Saisissez la situation des périodes d'absence en jours à faire figurer sur le prochain bulletin de paie de ce salarié.

Cette saisie n'a aucun impact sur les rémunérations et cotisations du bulletin de salaire.

Nature de l'absence	Pris période	Pris année	Solde fin de période

Annuler Précédent Suivant

ABSENCES

Le TESA+ vous permet de renseigner les informations d'absence de votre salarié telles que : congés payés et légaux, arrêts de travail, etc...

En cas de saisie déjà effectuée, la modification ou suppression des informations est possible via le bouton modifier alors présent.

Ajouter un congé payé

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Congé payé

Type de congé * Conges payes classiques
Date début 20/05/2025
Date fin 23/05/2025
Nombre de jours 4.00

Annuler Valider

Ajouter un arrêt de travail

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Arrêt de travail

Motif de l'arrêt Maladie
Date Début 20/05/2025
Date Fin 23/05/2025
Nombre de jours 4.00
Subrogation * ☐ oui ☒ non
Date 1ère constatation 20/05/2025

Annuler Valider

Le volet social : éléments de rémunérations 4/7

Éléments de rémunérations (horaires)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 15/05/2025

Employeur :

Salarié : N° le : 10/05/1974

Emploi : SDF/GHJ en CDI depuis le 12/05/2025

Le SMIC horaire brut est de 11,88 euros au 15/05/2025

Heures normales

	Nombre	Tarif horaire
Heures normales 1 :		€
Heures normales 2 :		€

1

Heures Supplémentaires / complémentaires

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire
8 premières heures (H01) :		%	€
Au delà des 8 premières heures (H01) :		%	€
8 premières heures (H02) :		%	€
Au delà des 8 premières heures (H02) :		%	€

2

Heures Majorées

	Nombre	Taux majoré	Tarif horaire
Heures majorées 1 :		%	€
Heures majorées 2 :		%	€
Heures majorées 3 :		%	€

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

1 Indiquer les heures supplémentaires / complémentaires en centième (par exemple 0.25, 0.50, 0.75).

2 Indiquer les heures majorées en centième (par exemple 0.25, 0.50, 0.75).

Les heures majorées ne sont pas des heures supplémentaires. Elles sont considérées comme des heures normales.

Exemple : heures de nuit ou de dimanche, jusqu'à 35h.

Le volet social : rémunération à la tâche

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- > Informations d'adhésion
- > Gérer mes taux de cotisation
- > Membres de mon groupement d'employeurs
- > Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- > Registre Unique du Personnel
- > Supprimer un modèle de contrat
- > Gérer ma taxe d'apprentissage / déduction

Mes Documents

- > Recherche d'un document
- > Documents de cotisations

GESTION DES TÂCHES

Dans le cas d'un Volet social dont la rémunération principale est à la tâche, il faut au préalable saisir les tâches via "Tâches (pour les rémunérations à la tâche)".

Gestion des tâches dans le cas de rémunération à la tâche

A partir de ce service, vous pouvez définir, créer, modifier et supprimer les tâches à réutiliser dans vos Déclarations Préalables A l'Embauche et les Bulletins de Salaire.

> Ajouter une tâche

> Retour à l'accueil

Ajout d'une tâche

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nature de la tâche : *

Temps de réalisation estimé : * en centièmes d'heures (Exemple : 15 min = 0,25)

Tarif unitaire : * €

Gestion des tâches dans le cas de rémunération à la tâche

A partir de ce service, vous pouvez définir, créer, modifier et supprimer les tâches à réutiliser dans vos Déclarations Préalables A l'Embauche et les Bulletins de Salaire.

> Ajouter une tâche

Liste des tâches			
Nature	Temps de réalisation estimé (en h)	Tarif unitaire (€)	Action
CUEILLETTE FRUIT	0.50	5.000	 
ELAGAGE FRUITIER	0.75	5.000	 
ENTRETIEN ESPACE PAILLAGE	0.50	3.000	 

Le volet social : éléments de rémunérations 4/7

Eléments soumis à cotisation

> Ajouter un élément soumis à cotisations

Eléments non soumis à cotisation

> Ajouter un élément non soumis à cotisations

Acompte déjà versé :

€

Réductions

Informations nécessaires pour le calcul des réductions de cotisations

Montant du SMIC RDF (mensuel) retenu pour le calcul des réductions de cotisations (€) :

1

(A renseigner aussi pour le salarié entré et/ou sorti en cours de mois, saisonnier, rémunéré à la tâche)

Attention : ce montant est indispensable pour le calcul des réductions de cotisations.

Montant de rémunération des temps de pause (€) :

(Information nécessaire au calcul de la réduction travailleur occasionnel ou Demandeur d'Emploi (DE))

Annuler

Précédent

Suivant

AUTRES ELEMENTS DE REMUNERATION

Pour ajouter des Eléments soumis ou non à Cotisation. (Cf. Liste sur les pages suivantes)

Les éléments saisis lors du mois précédent sont systématiquement repris dans ces 2 rubriques.

Il convient de les supprimer si elles ne sont pas à conserver pour le mois en cours.

REDUCTIONS

Pour les employeurs possédant un SIRET : cette donnée est automatiquement calculée, aucune déclaration n'est nécessaire.

- 1 Pour les employeurs sans SIRET : Préciser les informations relatives au SMIC RDF pour bénéficier des réductions de cotisations

Le volet social : éléments soumis à cotisation 1/3

ELEMENTS SOUMIS A COTISATION

LIBELLE ELEMENT DE REMUNERATION	TOP SOUMIS A COTISATIONS	TOP SOUMIS A L'IMPOT (A INCLURE DANS LE NET FISCAL) O/N.	TAUX D'ABATTEMENT DE L'ASSIETTE CSG
GRATIFICATION	O	O	98.250
REMUNERATION EXCLUSIVEMENT EN NATURE	O	N	
REMUNERATION DE L'APPRENTI	O	O	98.250
COMPLEMENT DE REMUNERATION	O	O	98.250
ANCIENNETE	O	O	98.250
MONTANT A DEDUIRE POUR CONGES PAYES (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
INDEMNITE CONGES PAYES	O	O	98.250
ABSENCE NON REMUNEREE (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE CONGES PAYES FIN DE CDD (10%)	O	O	98.250
PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE A L'ACTIVITE AVEC PERIODE	O	O	98.250
PRIME LIEE A L'ACTIVITE AVEC PERIODE DE RATTACH.	O	O	98.250
PRIME NON LIEE A L'ACTIVITE	O	O	98.250
PRIME LIEE AU RACHAT DES JOURS DE RTT AVEC PERIODE	O	O	98.250
PRIME RACHAT CET	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : REPAS	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : LOGEMENT	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : VEHICULE	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : NTIC	O	O	98.250
AVANTAGE EN NATURE : AUTRES	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE OU CONV. DE MISE A LA RETRAITE (NON EXONEREE)	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE OU CONV. DE DEPART A LA RETRAITE (NON EXONEREE)	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE FIN DE CDD OU MISSION	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DE CONGES PAYES	O	O	98.250
INDEMNITE CONVENTIONNELLE SUPPLEMENTAIRE AUX LEGALES	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DE PREAVIS NON EFFECTUE	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DES DROITS ACQUIS EN CET	O	O	98.250
INDEMNITE COMPENSATRICE DE PREAVIS SUITE A AT OU MP	O	O	98.250
INDEMNITE FORFAITAIRE DE CONCILIATION PRUD HOMALE	O	O	98.250
INDEMNITE LEGALE FIN DE CDD (10%)	O	O	98.250
INDEMNITE DE DEPART EN PRE-RETRAITE (HORS PLAN SOCIAL, NON EXONEREE)	O	O	100.000
INDEMNITE LEGALE OU CONV. DE DEPART A LA RETRAITE (NON EXONEREE)	O	O	98.250
INDEMNITE DE MISE A LA RETRAITE (PARTIE NON EXONEREE)	O	O	100.000
INDEMNITES JOURNALIERES BRUTES A DEDUIRE DU REVENU (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
MONTANT A DEDUIRE POUR LA GARANTIE DU NET A PAYER SI IJ (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
MONTANT DES IJ COMPLEMENTAIRES (A SAISIR EN -)	O	O	98.250
AUTRES INDEMNITES SOUMISES A COTISATIONS	O	O	98.250
REMUNERATIONS CLASSIQUES	O	O	98.250

Le volet social : éléments non soumis à cotisation 2/3

ELEMENTS NON SOUMIS A COTISATION

LIBELLE ELEMENT DE REMUNERATION	TOP SOUMIS A COTISATIONS	TOP SOUMIS A L'IMPOT (A INCLURE DANS LE NET FISCAL) O/N .	TAUX D'ABATTEMENT DE L'ASSIETTE CSG	TAUX DU FORFAIT SOCIAL
PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR ACHAT (HORS COT ET CONTRIB.)	N	N		
INDEMNITE INFLATION (HORS COT ET CONTRIB.)	N	N		
PARTICIPATION VERSEE Y COMPRIS SUPPLEMENT (IMPOTS + CSG)	N	O	98.250	
INTERESSEMENT VERSEE Y COMPRIS SUPPLEMENT (IMPOTS ET CSG)	N	O	98.250	
PARTICIPATION AFFECTEE A UN PEE (<50 SALARIES) (SOUMIS A CSG)	N	N	100.000	
INTERESSEMENT AFFECTE A UN PEE (<50 SALARIES) (SOUMIS A CSG)	N	N	100.000	
ABONDEMENT AU PLAN EPARGNE ENTREPRISE (<50 SAL.) (PEE - SOUMIS A CSG)	N	N	100.000	
ABONDEMENT AU PLAN EPARGNE INTERENTREPRISES (<50 SAL.)(PEI-SOUMIS CSG)	N	N	100.000	
ABONDEMENT PLAN EPARGNE LA RETRAITE COLLECTIF (<50 SAL)(PERCO : CSG)	N	N	100.000	
INDEMNITE SPECIFIQUE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE	N	N		20.000
INDEMNITE LEGALE DE LICENCIEMENT	N	N	100.000	20.000
DOMMAGES ET INTERETS DUS A UN CDD OU PENDANT PERIODE ESSAI	N	N	100.000	20.000
INDEMNITE TRANSACTIONNELLE	N	N	100.000	20.000
INDEMNITE DE DEPART EN PRE-RETRAITE (PLAN SOCIAL, EXONEREE)	N	N		
INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE (PLAN SOCIAL, EXONEREE)	N	N		
INDEMNITE DE MISE A LA RETRAITE (PARTIE EXONEREE)	N	N		
INDEMNITES JOURNALIERES NETTES	N	N		
AUTRES VERSEMENTS SOUMIS A CSG CRDS, FORF. SOC.	N	N	100.000	20.000
AUTRES DEDUCTIONS SOUMISES A CSG ET FS (A SAISIR EN -)	N	N	100.000	20.000
AUTRES VERSEMENTS SOUMIS A CGS CRDS	N	N	100.000	
CHOMAGE PARTIEL	N	O	98.250	
CHOMAGE PARTIEL APPRENTI	N	O	98.250	
AUTRES VERSEMENTS HORS COT ET CONTRIB.	N	N		
AIDE DE L ETAT AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES (HORS BS)	N	N		
MEDAILLE DU TRAVAIL	N	N		
VERSEMENT SANTE	N	O	100.000	8.000
PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA CFS (PP)	N	O	100.000	8.000

Le volet social : éléments soumis à cotisation 3/3

Ajouter un élément de rémunération soumis à cotisations

Les champs marqués d'une * sont obligatoires

Autres éléments

Sauf exception, les

Date de début de rattachement

Date de fin de rattachement

Type de rémunération

Montant : *

OK Annuler

Annuler Valider

INDEMNITE FIN DE CONTRAT

Le service TESA + calcule pour vous le montant de l'indemnité de fin de contrat, vous pouvez malgré tout saisir ce montant manuellement si le résultat ne vous convient pas.

NOTE IMPORTANTE

En cas de **contrat débuté avant l'adhésion** au TESA + :
la proposition de montant ne prend en compte que la période de contrat en TESA +

Le volet social : Cotisations complémentaires et rectification 5/7

Cotisations complémentaires

Informations générales du salarié au 19/05/2025

Employeur :
 Salarié : Né le : 30/05/1974
 Emploi : SDFGHJ en CDI depuis le 12/05/2025
 le SMIC horaire brut est de 11.88 euros au 31/05/2025

Informations de base de la rémunération

Rémunération brute soumise à cotisations : 1008.00 €
 Plafond de sécurité sociale : 3925.00 €

1

Choix des cotisations

2

Rectification sur périodes précédentes

> Ajouter une rectification sur une période précédente

Annuler

Précédent

Suivant

Saisir une rectification de cotisation sur une période précédente

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Rectification de cotisation

Indiquer la valeur à ajouter ou à soustraire pour cette cotisation.

Date de début : *

Date de fin : *

Nom de la cotisation : *

Montant part salarié : *

Montant part patronale : *

Annuler

Valider

Cotisations complémentaires à faire apparaître sur le volet social

Les cotisations sélectionnées apparaîtront sur le volet social en cours et seront reprises sur les suivants.

Pour modifier la présence ou les valeurs d'une cotisation pour l'ensemble des volets sociaux à venir, veuillez utiliser le lien [Gérer mes taux de cotisation](#) sur la page d'accueil du service.

Présente sur le Volet social	Nom de la cotisation
☐	PREVOYANCE AA
☐	TEST THEO
☐	TEST JEREM AXA
☐	TOTO
☐	TITI
☐	TNRSCRUTATEURR45
☐	TNR SCRUI
☐	COMPLEMENTAIRE SANTE

Précédent

Valider

1

CHOIX DES COTISATIONS

Cotisations indiquées dans la gestion des taux, sélectionnée par défaut. A décocher, si vous ne souhaitez pas qu'elle apparaisse sur le bulletin de salaire en cliquant sur le pictogramme Action.

2

RECTIFICATION

Ce lien vous ouvre l'écran de saisie d'une rectification. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le **Manuel Utilisateur rectifications de rémunération** disponibles sur nos sites msa.fr et tesa.msa.fr

Le volet social : récapitulatif avant envoi 6/7

Récapitulatif avant envoi

Employeur :			
Activité :	2400 - Entrep travaux agricoles		

Salarié :	Né le : 30/05/1974		
Emploi :	SDFGHJ	En :	CDI
Date d'entrée :	12/05/2025	Date d'ancienneté :	12/05/2025
Contrat :	10S056492	Echelon/coef :	
Convention IDCC :	CONVENTION D'ENTREPRISE INDEPENDANTE OU TEXTE ASSIMILE NON PRECISE		
Adresse :	5 ANSEDU TOIT 59000 LILLE		
Domiciliation fiscale :	France		

Période de paie :	Du 12/05/2025 au 31/05/2025		
Date de paie :	31/05/2025		
Nb de jours travaillés :	15 jours	Nb jours absence non payée :	0 jours
Etat du contrat :	En cours	Motif de rupture :	Aucun
Mode de règlement :	cheque		
Acompte déjà versé :	Aucun		

Absences :			
Congés payés :	du 20/05/2025 au 23/05/2025 soit 4.00 jours : Conges payes classiques		
Arrêt de travail :	du 26/05/2025 au 27/05/2025 soit 2.00 jours : Maladie		

Eléments de rémunérations soumis à cotisations		
Nature	Nombre / Base	Montant €
Heures normales 1	84.00	1008.00

Cotisations saisies	Tranches	Base €	% part salarié	Montant € part salarié	% part Patronale	Montant € part Patronale
TOTAL				0.00		0.00

☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

[Visualiser les conditions générales d'utilisation](#)

Précédent Continuer plus tard Envoyer

RECAPITULATIF AVANT ENVOI

- 1 Certifier l'exactitude des informations.
Après avoir déclaré sur l'honneur et cliqué sur envoyer, réception d'un accusé d'envoi.
- 2 Si vous ne souhaitez pas valider le volet social de suite, il est possible de le « Continuer plus tard » via l'action "Volets Sociaux à envoyer"

NOTE IMPORTANTE

Après envoi, les bulletins de salaire sont calculés en cours de journée de 8h à 16h30 du lundi au vendredi les jours ouvrés

Si votre Volet Social ne donne pas lieu à une validation de votre part à la date limite de validation, celui-ci sera automatiquement, et en l'état, transformé en Bulletin de salaire et inclus dans la DSN mensuelle TESA+

Le volet social : Accusé d'envoi 7/7

Accusé d'envoi

Nous avons bien reçu votre volet social pour l'établissement : [redacted] le 19/05/2025 à 13:53

L'envoi a été référencé sous le numéro : [redacted]. Les bulletins de salaire correspondant seront disponibles prochainement en accédant à la rubrique "Bulletin de salaire à valider"

Volet social envoyé						
N° VS	N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Volet Social
[redacted]	[redacted]	[redacted]	12/05/2025	31/05/2025	31/05/2025	

Vous recevrez dans quelques instants une confirmation de cet envoi à l'adresse email : [redacted]

Vous pouvez :

> Saisir un volet social

Je donne
mon avis

SERVICES
PUBLICS+



This webpage is part of an EU quality network

> Retour à l'accueil

ACCUSE ENVOI

Une fois le VS envoyé vous avez l'écran accusé d'envoi ci-contre, accompagné d'une confirmation envoyée par mail.

Le bulletin de salaire



Le Bulletin de salaire : accès

Mes actions en attente

- > DPAE TESA à envoyer
- > Volets Sociaux TESA à envoyer
- > Bulletins de Salaire à valider

Liste des bulletins de salaire à valider

Un volet social peut être modifié tant que le bulletin de salaire n'est pas validé.
Attention : Sans validation de votre part, les bulletins de salaire brouillon seront automatiquement validés en fin de période.

Bulletins de salaire à valider							
	N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Volet Social	Bulletin Salaire
☐			11/06/2024	30/06/2024	30/06/2024		En cours
☐			22/04/2025	30/04/2025	30/04/2025		
☐			01/12/2024	31/12/2024	31/12/2024		En cours
☐			01/03/2019	31/03/2019	02/04/2019		En cours
☐			12/05/2025	31/05/2025	31/05/2025		En cours
☐			25/03/2025	31/03/2025	31/03/2025		En cours
☐			01/07/2024	31/07/2024	31/07/2024		En cours
☐			04/03/2025	31/03/2025	31/03/2025		En cours
☐			04/03/2025	31/03/2025	31/03/2025		En cours
☐			25/03/2025	31/03/2025	31/03/2025		En cours
☐			04/03/2025	31/03/2025	31/03/2025		
☐			22/04/2025	30/04/2025	30/04/2025		En cours

* ☐ Déclaration sur l'honneur

Je certifie exacts les éléments déclarés et avoir pris connaissance des devoirs et obligations sur les conditions générales d'utilisation.

> Visualiser les conditions générales d'utilisation

Valider

> Retour à l'accueil

BULLETIN DE SALAIRE A VALIDER

- 1 Une fois le volet social envoyé, le bulletin de salaire (BS) est calculé par votre MSA et le BS Brouillon est disponible dans Mes actions en attente

LISTE DES BULLETINS DE SALAIRE A VALIDER

- 2 Pour **consulter et vérifier** le bulletin de salaire Brouillon.
- 3 Si à la vérification du bulletin de salaire brouillon, vous constatez des erreurs, vous avez la possibilité de rejouer le volet social et de modifier votre saisie.
Dans ce cas, le bulletin de salaire brouillon initial sera annulé.
- 4 **Après vérification** du BS brouillon, sélectionner et **valider le bulletin de salaire** pour le récupérer en instantané.

NOTE IMPORTANTE

Vous devez valider les bulletins de salaire un par un
Les bulletins de salaire que vous n'avez pas validé au 03 du mois suivant le seront automatiquement (traitement de la DSN). Il suffit de valider la liste pour récupérer le bulletin de salaire en PDF.

Le Bulletin de salaire : modifier un volet social pour recalcul du bulletin de salaire

Liste des bulletins de salaire à valider

 Un volet social peut être modifié tant que le bulletin de salaire n'est pas validé.
Attention. Sans validation de votre part, les bulletins de salaire brouillon seront automatiquement validés en fin de période.

Bulletins de salaire à valider							
☐	N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Volet Social	Bulletin Salaire
☐			11/06/2024	30/06/2024	30/06/2024		En cours
☐			22/04/2025	30/04/2025	30/04/2025		

1

Confirmation

 **Attention :** La modification d'un volet social entraîne l'annulation du bulletin de salaire associé.
Un nouvel envoi du volet social sera nécessaire afin d'obtenir à nouveau le bulletin de salaire.

2

→ Ce volet social vient modifier celui transmis le 28/09/2017 sous le n° 83_VS_20170928_49 pour la période du 01/09/2017 au 30/09/2017

Annuler

Valider

MODIFICATION VOLET SOCIAL

- 1 Si lors de la vérification vous constatez une erreur dans le bulletin de salaire, il vous est possible de le modifier en cliquant sur le bouton.
- 2 Le Volet social s'ouvrira et vous pourrez en reprendre la saisie. Une fois celle-ci effectuée, un écran de confirmation s'ouvrira qu'il vous suffira de valider pour que le nouveau bulletin de salaire soit calculé et soit affiché **en remplacement de l'ancien** dans la liste des bulletins de salaire à valider.

Le Bulletin de salaire : accusé d'envoi de la validation

Accusé d'envoi de la validation bulletins de salaire

Nous avons bien reçu la validation de vos bulletins de salaire pour l'établissement : [REDACTED] le 17/10/2017 à 13 heures 42 minutes

Cette validation est référencée sous le numéro : 83_BS_201710 [REDACTED]

Vous devez :

- Visualiser puis imprimer le formulaire Bulletin de Salaire (en deux exemplaires dûment signés conjointement, dont un remis à votre salarié)
- Imprimer l'attestation Pôle emploi et le certificat fin de contrat en fin de contrat (à remettre obligatoirement à votre salarié)

Bulletins de salaire validés							
N° Contrat	Nom Prénom	Début période de paie	Fin période de paie	Date de paie	Bulletin salaire	Attest. pôle emploi	Certif. fin contrat
10S049 [REDACTED]	[REDACTED]	01/09/2017	30/09/2017	30/09/2017			
10S049 [REDACTED]	[REDACTED]	01/09/2017	30/09/2017	30/09/2017			
10S049 [REDACTED]	[REDACTED]	01/09/2017	30/09/2017	30/09/2017			

ACCUSE ENVOI BULLETIN

Une fois les bulletins de salaire en attente validés, une fenêtre d'accusé d'envoi s'ouvre et vous permet de vérifier dans la liste des bulletins de salaire validés que l'ensemble de vos bulletins s'y trouvent.

Vous pouvez également les visualiser via le bouton de la colonne "Bulletin salaire".

NOTE IMPORTANTE

Dans une démarche gouvernementale de simplification des bulletins de salaire, des modifications ont été apportées en 2024 sur le bulletin TESA. Ainsi, vous n'y visualiserez plus les **parts patronales** qui sont désormais uniquement affichées sur le **récapitulatif de cotisation**.

Le Bulletin de salaire : supprimer un bulletin

 MSA Provence-Azur [Changer de dossier](#)

vice Agricole > Contrats TESA

Contrat TESA

Contrat n°

pour l'établissement

envoyé le 16/12/2024 à 14 heures 38 minutes

sous le numéro :

concernant le salarié DPAE

- > Visualiser puis imprimer la DPAE (document indisponible)
- > Visualiser puis imprimer l'attestation accusant réception de l'embauche (document indisponible)
- > Visualiser puis imprimer le contrat de travail initial (document indisponible)

> Modifier le contrat du salarié

Volet social et Bulletin de salaire

> Saisir un Volet Social

Vous trouverez ci-dessous la liste des BS déclarés à votre MSA.

Liste des Bulletins de Salaire envoyés				
Date d'envoi	N° identification des BS	Début de période de paie	Fin de période de paie	BS
24/07/2025	83_BS_08	01/12/2024	31/12/2024	 

> Retour

SUPPRESSION DU BULLETIN

Pour supprimer un bulletin déjà validé, vous devez accéder à la liste des contrats de votre salarié.

1 Pour se faire, cliquez sur le bouton supprimer.

NOTE IMPORTANTE

Seuls les bulletins de salaire **validés manuellement** par vos soins, et **non encore transmis en DSN**, peuvent être supprimés. Cette fonctionnalité n'est pas disponible pour les particuliers employeurs et pour les bulletins de salaire de fin de contrat.

Le Bulletin de salaire : supprimer un bulletin

The screenshot shows the MSA Provence-Azur user interface. At the top left, there is a user icon and the text 'MSA Provence-Azur'. To the right is a button labeled 'Changer de dossier'. Further right is a power icon and the text 'Se déconnecter'. Below the header, the breadcrumb 'ce Agricole > Suppression du bulletin de salaire' is visible. The main content area has a title 'Suppression du Bulletin de Salaire pour TESTTSET TESTTSET'. Below this title is a yellow confirmation box containing the text: 'Veuillez confirmer la suppression du Bulletin de Salaire du 01/04/2025 au 30/04/2025 pour le salarié TESTTSET TESTTSET, N° de Contrat'. To the right of this box is a warning message: 'Attention : La suppression du bulletin de salaire entraîne la suppression du volet social associé. La création d'un nouveau volet social sera nécessaire afin d'obtenir un nouveau le bulletin de salaire.' At the bottom of the confirmation box are two buttons: 'Annuler' and 'Supprimer'.

CONFIRMATION

Une fois la suppression demandée, vous devez confirmer via ce bouton que vous souhaitez supprimer ce bulletin.

SUPPRESSION EFFECTIVE

Après avoir cliqué sur le bouton "supprimer", vous serez automatiquement redirigés vers l'écran "Contrat TESA".



Les documents
disponibles

Les documents disponibles : accès

The image shows two screenshots from a web application. The top screenshot, labeled with a circled '1', shows the 'Mes Documents' menu with two options: 'Recherche d'un document' and 'Documents de cotisations'. A blue arrow points from this menu to the bottom screenshot. The bottom screenshot, labeled with a circled '2', shows the 'Recherche Documents' form. It has a title 'Recherche Documents' and a subtitle 'Cet écran permet de rechercher les documents TESA'. There is a dropdown menu for 'Nature du document' with a list of options: ADHESION TESA, AR DPAE, ATTESTATION POLE EMPLOI, AVENANT, BULLETIN DE SALAIRE, CERTIFICAT FIN DE CONTRAT, CONTRAT, DPAE, DPAE SANS EMPLOI, FACTURE, RECAPITULATIF MENSUEL, and TAXE D'APPRENTISSAGE. Below this, there are search criteria fields for 'Date du' and 'Au', and buttons for 'Effacer' and 'Rechercher'.

NOTE IMPORTANTE

Si vous n'êtes pas un Particulier Employeur, le libellé FACTURE vous dirige vers vos anciennes factures. Pour rappel, la MSA ne vous fournit plus de facture depuis le 1er janvier 2024 mais un récapitulatif de cotisations.

This screenshot shows the 'Recherche Documents' form with the 'Nature du document' dropdown menu open. The menu lists the following options: ADHESION TESA, AR DPAE, ATTESTATION POLE EMPLOI, AVENANT, BULLETIN DE SALAIRE, CERTIFICAT FIN DE CONTRAT, CONTRAT, DPAE, DPAE SANS EMPLOI, FACTURE, RECAPITULATIF MENSUEL, and TAXE D'APPRENTISSAGE. The form also includes a 'Retour à l'accueil' link and a 'Déclaration d'accessibilité' link.

RECHERCHE DOCUMENTS

- 1 La recherche de documents se fait via les 2 liens ci-contre.
 - 2 Le premier lien vous permettra d'accéder à l'ensemble des documents du contrat, en filtrant sur le document recherché.
- Aux documents liés à votre appel de cotisation, comme les bulletins de salaire ou votre récapitulatif de cotisations.

Les documents disponibles : Registre Unique du Personnel 1/2

Mes embauches et salaires

- > Saisir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- > Saisir les données sociales du bulletin de salaire
- > Les contrats TESA de mes salariés

Mon compte employeur TESA

- > Informations d'adhésion
- > Gérer mes taux de cotisation
- > Tâches (pour les rémunérations à la tâche)
- > **Registre Unique du Personnel**
- > Supprimer un modèle de contrat

Gestion du RUP

Si vous cliquez sur Rechercher, il sera affiché la liste des salariés qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs Déclarations Préalables à l'Embauche par Internet.

A partir de cette liste, vous pouvez sélectionner la situation du salarié à modifier en cliquant sur le n° TESA.

Pour optimiser votre recherche, vous pouvez sélectionner le nom et/ou la date de naissance du salarié recherché ce qui permet d'afficher les seuls salariés dont les éléments connus se rapprochent de votre sélection.

> **Editez le RUP**

Vous pouvez également classer ce tableau à votre convenance en cliquant sur les titres de colonnes.

Nom : Date de naissance :

Rechercher

Résultats

1 2 3 4 ▶									
Déclaré le	N° TESA	Nom Prénom Nationalité	Né(e) le Sexe	Date d'entrée Heure	Date de sortie	Sans embauche	Nature de contrat Emploi occupé	Titre de travail	Modifier
22/09/2018	10Q422115		28/11/1996 Masculin	24/09/2018 08:00	21/12/2018	N	CDD-TP OUVRIER ESPACE VERT	N	
01/09/2018	10Q412940		10/03/1993 Masculin	03/09/2018 08:00	30/11/2018	N	CDD ESPACES VERTS	N	
11/07/2018	10Q355568		13/12/1995 Masculin	12/07/2018 08:00	31/12/2018	N	CDD ESPACE VERT	N	
18/06/2018	10Q352638		14/10/1996 Masculin	18/06/2018 08:00	17/08/2018	N	CDD OUVRIER	N	

1 FICHE CONTRAT

Le lien "les contrats TESA de mes salariés" vous permet d'accéder à l'ensemble des documents de votre salarié, mais également aux liens :

- de modification du contrat
- De saisi du volet social

2 GESTION DU RUP

Le lien Registre unique du personnel vous permet d'accéder à la liste de l'ensemble de vos salariés en cours ou sortis.

Vous pouvez via ce lien en éditer la liste, et également modifier.

Les documents disponibles : Registre Unique du Personnel 2/2

Correction du RUP

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Déclaration d'embauche :

N° TESA :	10S000004	Date d'entrée :	29/11/2024
Date déclaration :	26/11/2024	Heure d'entrée :	12:00
Nom :	LAVOINE	Prénom :	MARC
Nationalité :	FRANÇAISE	Sexe :	☒ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance :	24/11/1939		
Nature du contrat :	CDI	Temps partiel de :	%
Emploi occupé :	TESTEUR	Contrat particulier :	
Titre de travail :			
Type titre travail :			
Numéro :			
Date de sortie :			

Annuler

Précédent

Valider

MODIFICATION DU RUP

En cas de modification d'informations d'état civil de votre salarié, vous pouvez le signaler via cet écran pour mise à jour sur les prochains documents de contrats de celui-ci.

Si les informations que vous souhaitez modifier ne se trouvent pas sur cet écran, vous devez vous rapprocher de votre caisse de MSA.



Groupement
d'employeurs

Groupement d'employeurs : saisie d'une embauche

1

Etablissement déclaré :

Activité (Code APE) / (Unité de gestion) :

Etes-vous un groupement d'employeurs de remplacement ? * ☐ Oui ☐ Non

Embauche

* Nature : * Date : * Heure :

Annuler Suivant

1

IDENTIFICATION EMPLOYEUR

Vous devez préciser sur quel établissement du groupement le salarié est embauché, ainsi que l'activité à laquelle il prendra part.

Lieux de travail

> Ajouter un lieu d'exécution

Annuler Précédent Suivant

2

Lieux de travail

> Ajouter un lieu d'exécution

Lieux d'exécution du contrat		
Code Postal	Commune	Action
51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	 

Mesures destinées à limiter les déplacements du salarié

Nombre maximal de déplacements journaliers :

Trajet maximal journalier : en kms en temps (min)

Autres mesures :

Annuler Précédent Suivant

2

IDENTIFICATION LIEU DE TRAVAIL

Vous devez préciser le lieu de travail de votre salarié, ainsi que les conditions de déplacements auxquelles votre salarié sera confronté dans l'exercice de son contrat.

En tant que groupement, votre salarié peut avoir plusieurs lieux de travail, il est important de déclarer l'exhaustivité de ces lieux.

Groupement d'employeurs : saisie d'un volet social – Informations générales

Informations pour la constitution du bulletin de salaire

Début de période de paie : 23/04/2025

Fin de période de paie : 31/05/2025

Date de paie : *

Type de rémunération : Horaire

Mode de règlement : *

Date d'ancienneté du salarié : 23/04/2025

Convention IDCC : 8233 CC REG. DES ETAR HAUTE NORMANDIE

Êtes-vous un groupement employeur de remplacement ? * ☐ Oui ☐ Non

1

Annuler Suivant

Répartition par lieux de travail

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations générales du salarié au 16/10/2017

Employeur :

Salarié : CADRE EMPLOYER () Né le : 01/01/1986

Emploi : CADRE AGRICOLE en CDI depuis le 01/10/2017

le SMIC horaire brut est de 9.76 euros au 31/10/2017

Répartition par lieux de travail

Nombre de jours saisis dans les éléments de rémunération : 20

Nombre d'heures saisis dans les éléments de rémunération : 151.67

Siret et Raison Sociale	Code postal	Nombre jours	Nombre heures
EARL	30300	20.00	151.67

> Choix des lieux de travail

Annuler Précédent Suivant

3

VOLET SOCIAL

- 1 Vous devez préciser obligatoirement si votre groupement employeur est un groupement de remplacement ou non.
- 2 Vous devez cocher les cotisations complémentaires à faire apparaître sur le bulletin de salaire. Ces cotisations proposées le seront en fonction de votre saisie effectuée dans l'écran Gérer mes taux.
- 3 Si votre salarié travaille dans plusieurs lieux différents, il vous faut indiquer la répartition de son temps de travail sur chacun des lieux.

Cotisations complémentaires à faire apparaître sur le volet social

Les cotisations sélectionnées apparaîtront sur le volet social en cours et seront reprises sur les suivants.

Pour modifier la présence ou les valeurs d'une cotisation pour l'ensemble des volets sociaux à venir, veuillez utiliser le lien [Gérer mes taux de cotisation](#) sur la page d'accueil du service.

Présente sur le Volet social	Nom de la cotisation
☒	COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Précédent Valider

2



Particularités des apprentis

Particularités des apprentis : saisie d'une embauche

Contrat

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Emploi

Qualité du nouvel embauché :	Apprenti si empl. inscrit rm ou < 11 sal.
Emploi occupé :	apprenti
Code catégorie socio-professionnelle :	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
Secteur professionnel :	Entrepreneur de travaux agricoles ou mandataire
Convention collective :	N030 - Ccn abattoir, atelier découpe condition. volaille du 20/06/73
Si autre convention applicable au salarié :	
Coefficient hiérarchique :	Aucun
Autre coefficient :	

Nature du personnel

Personnel administratif :	☐ Oui	☒ Non
Cadre ou assimilé :	☐ Oui	☒ Non
	Si cadre, catégorie:	
Contrat particulier :	☒ Oui	☐ Non
		Contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage

Type de contrat d'apprentissage :		% de rémunération :	
-----------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

EMBAUCHE APPRENTI

Vous devez préciser la situation de votre entreprise, à savoir si vous employez plus ou moins de 11 salariés, et si vous êtes ou non inscrit au répertoire des métiers.

Le contrat apprentissage étant un contrat particulier, il est nécessaire de le préciser dans la nature du personnel.

Vous devez indiquer le type de contrat en fonction de sa durée et du niveau d'étude de votre apprenti, ainsi que le pourcentage de rémunération, afin d'avoir un bulletin de salaire adéquat avec sa situation.

NOTE IMPORTANTE

Le remplissage des 3 blocs précédents doit être correct.

Des contrôles bloquants seront affichés pour vous guider si des zones ne sont pas, ou mal, renseignées.

Particularités des apprentis : reprise d'un contrat « apprenti » lors de l'ouverture au TESA

Accueil » Choix de service » Titre Emploi Service... » Saisie d'un volet social

Liste des contrats en cours pour la saisie des salaires du mois - Novembre 2019

Liste des contrats pour lesquels un volet social peut être saisi.
Cliquez sur l'icône correspondant au contrat pour lequel vous souhaitez établir un bulletin de salaire.

1 Recherche des salariés

Nom du salarié : apprenti Date de naissance : [icône]

L'affichage est limité aux 35 contrats les plus récents.
Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche. Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Effacer Rechercher

Résultats de la recherche :

N° TESA Embauche	Immatriculation	ET APS	Num Prénom	Nature du contrat	Date d'embauche	Période de paie du dernier volet social	Saisir un Volet Social
TS320191017105053605	0246000339811	2110	APPRENTI SO-	CDD	01/10/2019	rien	[icône]
0246000339929	2110	APPRENTI JOHN	CDD	01/05/2019	rien	[icône]	
TS320190724105053248	0246000339510	2110	APPRENTI HUITDEUXZEROSIX	CDD	01/01/2019	du 01/02/2019 au 03/02/2019	En cours
TS320171206105049906	0246000337209	2110	APPRENTI-SEPT DECEMBRE	CDD	01/12/2017	du 01/12/2017 au 01/12/2017	[icône]

Annuler

2

Confirmation de la reprise d'un contrat en TESA

Veillez trouver ci-dessous les éléments du contrat que vous venez de sélectionner. Si certaines informations ne sont pas correctes, utilisez le service de modification de contrat après avoir repris en TESA.

Employeur :

Identifiant :
Adresse :
Activité : 2110 - Prolongement act. cult. spéc.

Salarié :

Identifiant : Apprenti John (11/03/2000)
Adresse :
Domiciliation fiscale : France

Contrat :

Référence : R en CDD à compter du 01/05/2019
Pour un emploi de :
Convention collective : 3030 coef/emploi :

Annuler Suivant

2

CONFIRMATION REPRISE CONTRAT APPRENTI

1 Après adhésion au TESA+, vous devez informer votre caisse de MSA de votre souhait de passer votre apprenti en gestion via ce service.

Une fois que votre caisse MSA a pris en compte et traité votre demande, le contrat de votre apprenti sera visible dans l'écran d'accès à la saisie du volet social. Avant de pouvoir commencer le volet social, il vous faut cliquer sur l'icône pour confirmer la reprise.

2 Au début de la saisie du volet social, un écran apparaît pour vous permettre de vérifier les données reprises et ainsi informer votre MSA si les informations sont erronées.

Particularités des apprentis : reprise d'un contrat « apprenti » lors de l'ouverture au TESA

Liste des contrats gérés en TESA

Les déclarations sont archivées durant 3 ans.

A partir de la sélection d'une DPAE, vous pouvez la déclarer sans embauche, réutiliser les éléments d'embauche et d'emploi, renouveler un CDD, éditer l'attestation Pôle Emploi, visualiser l'accusé de réception, les bulletins de salaire...

Recherche des contrats TESA

☒ Tous les statuts ☐ En cours ou clôturés depuis moins d'un mois ☐ Clôturés ☐ Sans embauche

Nom du Salarié : Prénom :

Période d'embauche : au :

L'affichage est limité à 35 contrats.

Pour affiner le résultat, saisissez des critères de recherche.

Pour revenir à l'état initial, cliquez sur le bouton Effacer.

Effacer

Rechercher

Résultat de la recherche

Liste des contrats TESA

N° TESA	Date d'embauche	Nom/Prénom du salarié	Nature du contrat	Date de fin	Statut	Accéder
R832019111310S053734	01/05/2019	APPRENTI JOHN	CDD	31/12/2019	En cours	

FICHE CONTRAT

Une fois l'écran de reprise validé, le contrat de l'apprenti est désormais visible depuis « **Les contrats TESA de mes salariés** » avec un N° de TESA.

Vous pouvez par cet écran accéder à la saisie du volet social pour établir le bulletin de salaire de votre apprenti.

Particularités des apprentis : saisie d'un volet social

Informations pour la constitution du bulletin de salaire

Début de période de paie : 01/05/2019

Fin de période de paie : 31/05/2019

Date de paie : 13/05/2019

Type de rémunération : Horaire ①

Mode de règlement : virement

Date d'ancienneté du salarié : 01/05/2019

Convention IDCC : 1286 Convention collective nationale des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie

Êtes-vous un groupement employeur de remplacement ? ☐ Oui ☒ Non

Annuler Suivant

REMUNERATION APPRENTI

- ① Pour votre apprenti vous devez renseigner le type de rémunération « **Horaire** » disponible dans le menu déroulant
- ② La rémunération de l'apprenti est forfaitaire : elle doit être renseignée depuis « **Éléments soumis à cotisation** ».

→ Pour un apprenti, saisissez "rémunération de l'apprenti" dans autres éléments soumis à cotisations au lieu des heures normales et majorées.

Éléments de rémunérations (horaires)

Heures majorées 3 : % €

Éléments soumis à cotisation

> Ajouter un élément soumis à cotisations

Éléments non soumis à cotisation

> Ajouter un élément non soumis à cotisations

Particularités des apprentis : saisie d'un volet social

Ajouter un élément de rémunération soumis à cotisations

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Autres éléments soumis à cotisations :

Sauf exception, les revenus sont soumis à cotisations sociales, à CSG/CRDS et à l'impôt :

Date de début de rattachement : 01/05/2019

Date de fin de rattachement : 31/05/2019

Type de rémunération : Remuneration de l'apprenti

Montant : 500.00

Annuler

Valider

Éléments soumis à cotisation

Élément de revenu	Montants (€)	Date début rattachement	Date fin rattachement	Actions
Remuneration de l'apprenti	500.00	01/05/2019	31/05/2019	 

> Ajouter un élément soumis à cotisations

REMUNERATION APPRENTI

- 1 Sélectionner « **Rémunération de l'apprenti** » et saisissez le montant forfaitaire

NOTE IMPORTANTE

- 2 Les éléments saisis apparaîtront systématiquement le mois suivant. Si la rémunération de l'apprenti change, il conviendra de modifier cette ligne via le bouton d'action "modifier".